



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5588^e séance

Mercredi 13 décembre 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Martínez Gramuglia
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Shinyo
	Pérou	M. Orozco
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (S/2006/906)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/906)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de la Finlande, de la Serbie et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Raskovic-Ivic (Serbie) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Joachim Rücker, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Joachim Rücker à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, document S/2006/906.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rücker.

M. Rücker (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir invité aujourd'hui pour faire le point de la situation au Kosovo. Je remercie également le Conseil d'avoir invité le Premier Ministre Çeku à assister à ce débat important sur l'avenir du Kosovo.

La question du statut reste centrale pour tous ceux qui s'intéressent au Kosovo. Certes, sachant que l'administration internationale et l'action de renforcement des capacités durent depuis plus de sept ans et qu'Kai Eid a conclu que le statu quo n'était pas viable, les échéances fixées pour le processus revêtent à présent une importance particulière. De toute évidence, l'anxiété a monté d'un cran depuis qu'il a été décidé de reporter la proposition sur le statut au lendemain des élections serbes du 21 janvier. Il sera donc primordial de poursuivre le processus de définition du statut en apaisant les inquiétudes qui risquent d'être une source d'instabilité.

Néanmoins, le Gouvernement du Kosovo et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) poursuivent, à titre prioritaire, leurs importants travaux en ce qui concerne l'application des normes. Nos interlocuteurs internationaux nous donnent parfois l'impression que, le point de mire étant le processus de définition du statut, l'application des normes a été oubliée ou reléguée au second plan. Ce n'est absolument pas le cas. Les normes restent au cœur de notre travail quotidien, en particulier en ce qui concerne les 13 objectifs prioritaires définis cette année par le Groupe de contact, dont la plupart ont été atteints par les Institutions provisoires du Kosovo.

Le Gouvernement, sous la houlette du Premier Ministre Çeku, a continué de prendre des initiatives efficaces en vue d'appliquer les normes, de renforcer l'autorité du pouvoir central et local, d'améliorer la gestion des affaires publiques et de réformer le programme d'intégration européenne sur le long terme à travers le Partenariat européen pour le Kosovo. L'Assemblée a adopté une législation fondamentale – jugée prioritaire par le Groupe de contact – que j'ai ensuite promulguée. Elle prévoit, entre autres, la pleine égalité de l'albanais et du serbe en tant que langues officielles du Kosovo et inclut des lois sur la liberté de culte et l'héritage culturel, qui contiennent des

dispositions particulièrement importantes pour l'Église orthodoxe serbe. Le Gouvernement du Kosovo a également pris des dispositions aux fins de la libre circulation en acceptant que lui soient transférées les compétences de la MINUK concernant la fourniture de services de transport par train et par autobus.

Voici un progrès qu'il y a lieu de noter : on s'est efforcé de créer des conditions favorables aux retours de personnes déplacées. Cette semaine, le Corps de protection du Kosovo (CPK) va achever un projet d'une durée de six mois dans le village de Svinjarë/Svinjare, près de Mitrovica, consistant à réparer les dégâts subis par les habitations et à améliorer l'infrastructure locale. Ce projet a été l'un des plus importants et des plus visibles entrepris par le CPK, et son succès illustre la capacité et la volonté du CPK de servir toute la population du Kosovo. Malgré la réussite de ce projet, les Serbes déplacés du Kosovo ne sont toujours pas rentrés à Svinjarë/Svinjare, et j'appelle Belgrade à les encourager à le faire. Néanmoins, l'on devra juger les institutions provisoires d'administration autonome sur les actions qu'elles mènent pour créer des conditions propices aux retours.

Autre exemple : à Babus, un autre village, les clefs de 83 maisons reconstruites pourront être remises le 20 décembre. Toutefois, l'organisation non gouvernementale chargée de l'exécution de ce projet a exprimé de vives préoccupations auprès de la MINUK, craignant qu'en fait la plupart des bénéficiaires ne reviennent pas. Bref, les efforts positifs qui ont été déployés auront des effets limités si rien d'autre n'est fait, en particulier par Belgrade, pour encourager les retours une fois mises en place les conditions nécessaires.

Les appels continus lancés par Belgrade aux Serbes du Kosovo pour qu'ils boycottent les institutions du Kosovo ont sapé tant le travail de la MINUK que celui des institutions provisoires d'administration autonome visant à établir des contacts avec les communautés minoritaires et à mettre fin à l'isolement qu'elles se sont imposé. Le Gouvernement serbe n'a toujours pas retiré la directive qu'il avait donnée aux Serbes du Kosovo de cesser d'émarguer au budget des institutions provisoires d'administration autonome, alors que la communauté internationale lui a demandé à maintes reprises de le faire. Je demande au représentant du Gouvernement serbe de retirer cette directive.

L'une des plaintes les plus fréquemment émises par Belgrade et les Serbes du Kosovo est qu'une

sécurité insuffisante ne permet pas une plus grande participation à la vie politique et sociale au Kosovo. Toutefois, les statistiques de la police indiquent qu'en fait, le nombre de crimes susceptibles d'avoir été motivés par des considérations ethniques a considérablement diminué, et nous suivons la situation de très près. Bien que de graves incidents aient attiré l'attention d'une grande partie de l'opinion publique, il faut plutôt reconnaître que dans l'ensemble, la situation s'est améliorée. D'autre part, le Service de police du Kosovo a fait un effort concerté pour améliorer les conditions générales de sécurité des minorités, ce qu'ont illustré l'ouverture de deux commissariats de police sous-municipaux dans des zones habitées par des minorités et la participation active de policiers issus des communautés minoritaires au maintien de l'ordre dans ces zones. En outre, les statistiques relatives à la criminalité dans toutes les catégories indiquent qu'il n'existe pas de rapport disproportionné entre l'ethnicité et la criminalité. Cela dit, nous ne pouvons pas nous laisser aller au triomphalisme et nous féliciter de la situation actuelle. Nous continuons d'accorder une haute priorité à tous les incidents dont la police soupçonne qu'ils ont des motifs ethniques ou politiques.

La MINUK s'emploie également de manière intensive à répondre à une autre préoccupation importante, la fourniture en électricité. Les difficultés que nous rencontrons tiennent à un problème de fond. La Compagnie d'électricité du Kosovo, qui fournit l'énergie au Kosovo, a hérité d'une infrastructure en mauvais état, et elle ne dispose pas de suffisamment de fonds pour procéder à des réparations ou à des investissements si les consommateurs ne paient pas l'électricité qu'ils utilisent. Nous avons réussi récemment à améliorer la situation en matière de paiement, mais certains utilisateurs – notamment presque tous les Serbes du Kosovo – ne paient toujours pas et ont des dettes considérables. Toutefois, les récents pourparlers ont été quelque peu encourageants, et nous nous attendons désormais à ce que les Serbes du Kosovo finissent par reconnaître et par payer la Compagnie d'électricité du Kosovo, ce qui permettra à cette dernière d'améliorer le système dès cet hiver pour le bénéfice de tous. Dans ce contexte, il est également très important que le Kosovo puisse effectivement importer, si nécessaire, davantage d'électricité par le biais du système de transmission serbe.

D'une manière générale, beaucoup a été fait cette année quant aux normes, mais cela ne signifie pas que tout a été fait. Des efforts continus s'imposent, comme

l'indiquent les difficultés relevées dans l'évaluation technique de l'application des normes dont les membres sont saisis. Les progrès concernant l'application de nombreuses normes dépendent également d'une définition claire du statut. Nous savons tous que les progrès enregistrés dans des domaines clés tels que les retours sont limités par une incertitude continue quant à l'avenir du Kosovo.

Si le processus relatif au statut a de toute évidence progressé considérablement cette année, il faut maintenir l'impulsion qui a été donnée et régler en temps voulu la question du statut. L'engagement constructif et l'unité de l'Équipe de négociation – qui comprend des dirigeants de l'opposition – ont contribué considérablement aux progrès réalisés à ce jour dans le processus. Il est indispensable que toutes les parties prenantes au Kosovo restent engagées dans le processus et continuent de soutenir l'action de l'Envoyé spécial, M. Ahtisaari.

Le Groupe de contact a déclaré clairement que le processus relatif au statut, une fois lancé, ne pourra plus s'arrêter. Régler le statut du Kosovo profiterait à toute la région des Balkans, y compris Belgrade. Par ailleurs, tout nouveau retard entraînerait des coûts politiques et économiques considérables pour le Kosovo, pour nos voisins, pour l'ensemble de la région et pour la communauté internationale. Un retard ne serait pas simplement une perte de temps. Un retard exacerberait les tensions et ferait le jeu des extrémistes de tous camps. Et un retard ne faciliterait pas une solution; il la rendrait beaucoup plus difficile. Personne n'a intérêt à un tel résultat.

Une fois qu'une décision sur le statut sera prise, la MINUK devra assurer un transfert de pouvoir ordonné et sans heurt aux institutions locales et internationales mises en place en vertu du règlement relatif au statut. Il est indispensable à cette fin de prévoir dès le départ une planification prudente, et planifier la transition est désormais devenu l'une des priorités essentielles. Nous devons le faire autant que possible, sans porter préjudice au processus de définition du statut, avant que la période officielle de transition ne commence avec l'adoption d'une résolution du Conseil.

Le transfert des responsabilités de la MINUK aux autorités locales et internationales sera une tâche d'une grande complexité. Je voudrais mentionner certains des éléments requis.

Le Kosovo aura besoin d'un nouvel arrangement constitutionnel pour remplacer le cadre constitutionnel

actuel, qui repose sur la MINUK. L'adoption d'une nouvelle constitution sera naturellement suivie par la tenue d'élections. Il faudra réviser l'ensemble du corpus de lois promulguées par la MINUK et lui apporter les amendements nécessaires afin, par exemple, de remplacer les références faites au Représentant spécial du Secrétaire général et à la MINUK.

Les nouveaux pouvoirs en place devront assumer la totalité des fonctions exécutives dont la MINUK a encore la responsabilité opérationnelle. Il faudra également créer de nouvelles institutions – lesquelles pourraient comprendre de nouveaux ministères – qui devront s'acquitter de nouvelles responsabilités. Il y aura une grande diversité de tâches à accomplir une fois le mandat de la MINUK terminé, comme par exemple la remise de nos archives aux nouvelles autorités, ainsi que la production et l'émission de nouveaux documents de voyage et de cartes d'identité qui remplaceront les documents actuels de la MINUK. Ces tâches, ainsi que l'application du règlement relatif au statut, mettront à rude épreuve les autorités locales. La communauté internationale doit les aider dans cette entreprise.

Il importe également que le futur bureau international civil, que mettent actuellement sur pied l'Union européenne et les États-Unis, soit pleinement opérationnel une fois le statut instauré. Je voudrais réaffirmer encore une fois qu'un retard ne rendrait pas une solution plus facile, mais au contraire, bien plus difficile.

Les réalisations de l'ONU au Kosovo sont considérables. Nous devons désormais au Kosovo et à vous-mêmes, membres du Conseil de sécurité, de veiller à ce que cette dernière phase de l'administration de l'ONU se termine de manière ordonnée et responsable. J'ai bon espoir que le Conseil facilitera cette entreprise en maintenant l'élan donné au processus relatif au statut et en le soutenant jusqu'au bout.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Rücker de son exposé. Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija.

M^{me} Raskovic-Ivic (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. C'est un plaisir particulier pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant cet organe de l'Organisation mondiale.

En partant d'une notion que nous partageons tous – à savoir, que l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables est l'objectif auquel toutes les personnes de bonne volonté sont attachées – je voudrais mettre tout particulièrement en relief le rôle important que le Conseil de sécurité doit jouer concernant le Kosovo-Metohija. L'importance de l'enjeu est d'autant plus grande que de nombreux États souverains voient avec une inquiétude croissante l'évolution récente de la situation dans les Balkans occidentaux, en raison de certaines évaluations irréalistes relatives au statut futur du Kosovo-Metohija.

La Serbie est tout à fait prête à assumer sa part de responsabilité dans le processus conduisant à un règlement satisfaisant de la question du Kosovo-Metohija, sur la base du droit international et conformément aux valeurs démocratiques universellement reconnues. Nous ne doutons pas que le Conseil de sécurité saura apporter une contribution décisive dans l'esprit de ses précédentes décisions, principalement la résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999, qui réaffirme sans ambiguïté la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays.

Il est absolument clair que ce n'est que par une gestion systématique, responsable et progressive des négociations sur le statut futur du Kosovo-Metohija que nous pourrions parvenir à une solution viable à long terme. Une telle solution ne peut être obtenue dans la précipitation et elle ne devrait se dégager qu'à travers l'établissement d'un climat de confiance, le dialogue et la négociation. Sans cela, de nouvelles complications risquent d'apparaître. La confiance et le dialogue sont les conditions *sine qua non* de toute coexistence. La fébrilité, la précipitation et l'arrogance n'aideront pas. Elles ne feront que nous éloigner encore de la solution. Nous avons un dicton qui conseille d'éviter les raccourcis, parce qu'ils risquent de ne pas mener à bon port.

Toutefois, je suis au regret de devoir informer le Conseil de la cruelle réalité qui règne au Kosovo-Metohija, témoignant d'un manque de liberté et de sécurité. Entre le 15 août et le 1^{er} décembre, 75 agressions motivées par des raisons ethniques ont été commises, au cours desquelles 23 personnes de nationalité serbe ont été blessées. Les extrémistes ont aussi visé des membres d'autres communautés. La maison de Zecir Zurapi, membre de la communauté gorani, dans le village de Gornja Rapca a été détruite par un attentat à l'explosif le 1^{er} octobre 2006. Comme à maintes et maintes reprises par le passé, les auteurs

de cet acte de terrorisme n'ont pas été identifiés. Il est cependant significatif que, juste avant cet attentat, M. Zurapi avait pris part à l'élaboration de plans d'après lesquels les élèves gorani suivraient le programme d'études serbe. À la suite de cet attentat, plus de 1 000 élèves dans trois écoles n'ont pas pu assister aux cours durant plus de 30 jours.

Au cours de la même période, sur le territoire du Kosovo-Metohija, 17 émetteurs appartenant à l'opérateur serbe de téléphonie mobile Telekom Srbija ont été mis hors service. Ceci est un acte quasi criminel qui se produit sous les yeux mêmes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) car, depuis 1997, Telekom Srbija a une licence l'autorisant à exercer son activité sur l'ensemble du territoire de la Serbie, et l'entreprise s'est acquittée de tous les impôts et taxes dus à la MINUK et au Gouvernement provisoire du Kosovo. Ces actions ont encore isolé davantage la population serbe. Il faut aussi souligner que, dans le contexte plus large des communications de tous types, la MINUK a constamment essayé, à des degrés divers, d'étendre son mandat, violant ainsi la souveraineté de la Serbie. Il y en a de nombreux exemples dans ses activités concernant l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des chemins de fer, le Comité international des transports ferroviaires, l'Union postale universelle et l'Union internationale des télécommunications. Toutes ces activités visent à soustraire des attributs et symboles par l'entremise d'organisations internationales spécialisées, ce qui préjuge du statut final du Kosovo-Metohija. De la sorte, les conditions préalables à la coopération et à la confiance deviennent bien entendu encore plus incertaines.

Par ailleurs, il y a eu des coupures d'électricité draconiennes et sélectives. Ce type de discrimination a atteint des sommets pour les communautés serbes du centre du Kosovo et dans la commune de Strpce, où une heure de courant est suivie de 10 à 20 heures de coupure. Si l'on ajoute à cela le fait qu'il y a eu depuis le 24 octobre 2005 260 incidents interethniques dans lesquels toutes les victimes étaient serbes, la tendance est plus qu'évidente.

Permettez-moi d'ajouter un sombre détail de plus : même avec l'aide de la MINUK, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir que la partie albanaise accepte – ne serait-ce que par une déclaration de principe – la nécessité de reconstruire les maisons des Serbes du village de Badovac, qui ont été expulsés au

cours des émeutes de mars 2004. À ce moment-là, dans tout le Kosovo, des maisons serbes ont été incendiées et détruites. Des habitants ont été expulsés, et certains ont été tués.

Pour ce qui est du retour des personnes expulsées et déplacées, je voudrais rappeler qu'il y a jusqu'à 250 000 personnes qui ont dû quitter leurs foyers depuis 1999 et n'ont pas pu rentrer au Kosovo-Metohija. D'après nos données, 2 % sont rentrées; selon la MINUK, le chiffre est de 5 %. Des changements démographiques et migratoires majeurs ont eu lieu au Kosovo-Metohija. La population de Pristina, la capitale, a triplé, et on l'estime actuellement à 600 000 habitants. Il n'y a pas plus d'une centaine de Serbes à Pristina. Avant 1999, on en comptait environ 40 000.

En ce qui concerne les monuments religieux, le patrimoine culturel et la liberté de culte des Serbes, les Albanais expriment un attachement de pure forme à leur protection. La réalité est que des lieux saints serbes sont pillés et profanés de façon quotidienne. L'église du Saint-Suaire dans le village de Babin Most, près d'Obilic, et l'église de Saint Petka à Gojbulja, dans la commune de Vucitrn, ont été cambriolées et saccagées. Les vergers du monastère de Devic, dans le village de Lausa de la commune de Srbica, ont été complètement détruits, bien que placés sous la supervision de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et du Service de police du Kosovo après avoir été incendiés en mars 2004.

Les constructions illégales sont monnaie courante près des sites culturels, à l'intérieur des zones protégées proposées. À la fin septembre, un chantier de grande ampleur a démarré à proximité du monument à la gloire des héros médiévaux serbes du Kosovo à Gazimestan, près de Pristina. Au cours de la même période, aux environs du village de Velika Hoca – un village qui comprend 13 églises datant du XII^e au XV^e siècles –, on signale la construction d'un site industriel. Il est prévu de construire un grand hôtel à proximité du monastère de Gorioc. Ces prétendues activités de construction suscitent naturellement de graves inquiétudes, car elles sont menées très près de sites religieux et culturels qui, dans les négociations sur le statut futur de la province, devraient se voir accorder le statut de zones protégées où l'urbanisation et la construction de sites industriels sont interdites.

Ces activités constituent manifestement une tentative délibérée d'empêcher que soit préservée

l'intégrité de l'environnement des sites et de leur valeur culturelle. Le Gouvernement serbe et tous les membres du Groupe de contact insistent sur une telle préservation et font des négociations sur le patrimoine culturel l'une de leurs priorités.

Il faut aussi signaler que des tentatives de révision de l'histoire sont actuellement menées par les institutions provisoires d'administration autonome, avec une volonté de gommer toute trace de l'existence des Serbes au Kosovo-Metohija. L'un des cas les plus flagrants de propagande pseudo-historique du Ministère provisoire de la culture du Kosovo a eu lieu en mai 2005 à Paris. Le Ministre de la culture, M. Astrit Haracia, a tenté de distribuer dans le bâtiment de l'UNESCO une brochure intitulée « *Monuments of Kosova* ». Cette publication ne fait absolument pas la moindre mention de la contribution serbe au patrimoine du Kosovo-Metohija. La publication a outré les participants et les fonctionnaires de l'UNESCO. Sa distribution a été suspendue par le chef de la MINUK de l'époque, M. Søren Jessen-Petersen, à la demande explicite de notre Ministre des affaires étrangères. Malheureusement, le Ministère provisoire de la culture du Kosovo a continué même après cet incident regrettable, il y a un an et demi, de promouvoir plus ou moins les mêmes idées sous une autre forme. Sur son site Internet, www.visitkosova.org, il présente une version historique partielle selon laquelle le Kosovo-Metohija est uniquement la terre des Albanais depuis la nuit des temps.

Le rôle que joue la MINUK est malheureusement une source de préoccupation. Bien qu'elle soit définie sans ambiguïté dans tous les documents comme étant une mission d'administration intérimaire des Nations Unies dotée d'un mandat clair, elle joue souvent le rôle d'un condominium en cherchant à créer un État pour les Albanais. Presque systématiquement, la MINUK adopte une attitude sympathique envers l'extrémisme albanais et n'en fait pas cas.

Je rappelle que l'Ambassadeur Kai Eide, dans son examen global de la situation au Kosovo, a souligné que, parallèlement au processus visant à chercher une solution pour le statut futur du Kosovo-Metohija, il était d'une importance cruciale de poursuivre l'application des normes en tant que seul moyen de progresser. L'Ambassadeur Eide a également souligné d'autres problèmes de fond très importants. Malheureusement, pour le moment, aucun signe tangible n'indique que quelqu'un soit prêt à reconnaître ne serait ce que certaines de ces recommandations

parfaitement appropriées et constructives. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martti Ahtisaari, a dit il y a deux semaines que le compromis était impossible et stupide. Cette déclaration jette une ombre sur les efforts constructifs qui sont déployés, étant donné en particulier que la réalisation d'un compromis est l'un des principes importants adoptés par le Groupe de contact à sa réunion de janvier 2006.

Tout le monde peut voir que la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la corruption sont omniprésentes au Kosovo-Metohija. Le commerce et le trafic des stupéfiants et des armes fournit des ressources aux criminels et aux terroristes, sous le nez de la communauté internationale, de la police et des militaires. Des clans albanais de type maffieux sont en plein essor. L'incident alarmant le plus récent s'est produit il y a 10 jours lorsqu'une formation paramilitaire terroriste albanaise au Kosovo-Metohija a intercepté des véhicules en demandant les papiers d'identité des occupants et en les intimidant. De même, il y a plusieurs jours, le 8 décembre, quelques minutes avant l'arrivée d'un train, des terroristes non identifiés ont fait exploser la voie ferrée aux environs du village de Mijalic, dans la municipalité de Vucitrn. Les uniques passagers du train étaient serbes, qui voyagent régulièrement sur cette ligne depuis Priluzje, Plemetine et Zvecan. L'explosion de la voie ferrée a constitué encore une autre attaque terroriste terrifiante contre les Serbes.

Aussi difficile que cela soit, la situation et les événements au Kosovo-Metohija doivent être considérés de manière réaliste, responsable et objective. Toute solution précipitée aura un coût élevé pour la région, pour la province elle-même et pour la communauté internationale; au lieu de réaliser un règlement durable, elles seront confrontées à une situation encore plus difficile et complexe au Kosovo-Metohija. L'adoption d'une solution hâtive créerait un précédent qui ouvrirait la boîte de Pandore.

Je dois souligner à nouveau à ce stade que l'ensemble de la stratégie adoptée par la partie albanaise dans le passé se résume en fait à ne pas engager des négociations sur le statut. Les Albanais du Kosovo attendent passivement qu'on leur donne encore un autre État albanais dans les Balkans à l'intérieur des frontières de la Serbie reconnues au niveau international. Du point de vue des intérêts de la communauté internationale dans son ensemble, cette issue est inacceptable; nous ne pouvons que prendre en considération les faits.

Je souligne que la solution doit consister en un compromis atteint dans l'intérêt de la paix et de la stabilité durable. Elle doit être recherchée, sur une base agréée, par les deux parties aux négociations – les Serbes et les Albanais. Belgrade, le Gouvernement serbe et les Serbes du Kosovo en particulier cherchent à parvenir à un accord qui garantisse une solution durable en ce qui concerne leur coexistence dans un État moderne, démocratique et décentralisé.

La partie serbe voit par conséquent la solution au problème du Kosovo comme étant basée sur l'application des principes et solutions spécifiques contenus dans le programme de l'équipe de négociateurs serbes sur le statut futur du Kosovo-Metohija. Celui-ci reste la meilleure manière de régler la situation épouvantable qui règne actuellement dans la province. Un règlement différent créerait l'illégalité, et l'illégalité fait le lit d'une illégalité encore plus importante.

La communauté internationale doit apporter son appui, et en faire la preuve par ses actes et son attachement à une région stable et sûre. Cela ne peut être réalisé qu'en prenant des mesures pour instaurer l'état de droit, punir les criminels et les terroristes et créer la sécurité et les autres conditions nécessaires à une vie normale et digne. Une vie digne est définie non seulement dans les documents fondamentaux du droit international, mais est également inscrite dans les normes européennes reconnaissant le respect des droits de l'homme et des libertés.

Bien entendu, mon pays s'appuie essentiellement sur le droit – le droit national, le droit international, les principes démocratiques, les accords et les traités – mais, d'abord et surtout, sur le principe inviolable de la justice. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de sortir de cette situation. Une solution durable ne peut être trouvée que si l'on renonce aux exigences extrêmes et que l'on adopte une démarche rationnelle et de compromis. En pratique, cela signifie une autonomie importante pour le Kosovo – le type d'autonomie qu'aucun État européen ou autre n'a jusqu'à présent accordé à aucune de ses régions. C'est à ce niveau, malgré les difficultés évidentes, que l'on trouvera une marge de manœuvre pour réaliser un accord et un compromis. Nous avons une marge de manœuvre pour trouver une solution. Les pourparlers n'ont jusqu'à présent pas été couronnés de succès, en raison essentiellement du manque de volonté et du nombre insuffisant de réunions. Nous proposons de reprendre immédiatement les pourparlers de Vienne, avec la participation de l'Union européenne, pour

définir les modalités d'une autonomie la plus large possible pour les Albanais du Kosovo au Kosovo-Metohija. Les pourparlers doivent être intensifs afin de nous permettre d'obtenir rapidement des résultats.

La menace du recours à la violence que l'on entend plus ou moins ouvertement de la part de la partie albanaise ne peut être acceptée comme étant un argument rationnel. Aujourd'hui, la violence est peut-être le résultat d'une conjoncture, mais une conjoncture est une variable. Les constantes sont toujours mieux que les variables, et, dans ce cas, une constante signifie le dialogue, le compromis et le rejet du recours à la violence.

La Serbie a fait connaître sa position sur le Kosovo-Metohija il y a exactement un mois d'une manière pleinement légitime et très puissante. Plus de la moitié des électeurs inscrits jouissant du droit de vote ont choisi la nouvelle Constitution de la Serbie. Son préambule incorpore les principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cette disposition de la Constitution s'inspire presque entièrement de la Charte des Nations Unies, de laquelle cet organe, devant lequel j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, tire également son fondement. En adoptant la Constitution de leur pays par référendum, une majorité absolue de citoyens de la Serbie ont réaffirmé leur attachement au principe de l'inviolabilité de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États démocratiques et à l'inviolabilité des frontières de la République de Serbie, et par conséquent à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

M. de La Sablière (France) : Je souhaite d'abord remercier le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, pour la présentation qu'il vient de faire. Je souhaite également saluer la présence parmi nous de M^{me} Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo, et, au sein de la délégation conduite par M. Rucker, de M. Çeku, Premier Ministre du Kosovo.

La représentante de la Finlande prononcera tout à l'heure une intervention au titre de la présidence de l'Union européenne, à laquelle je m'associe pleinement.

Le rapport du Secrétaire général (S/2006/906) souligne les progrès soutenus réalisés dans la mise en œuvre des normes, conformément aux demandes exprimées par les membres du Conseil. C'est le cas notamment s'agissant des priorités identifiées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies

au Kosovo (MINUK) et le Groupe de contact en matière de protection des minorités et d'état de droit.

Nous notons avec satisfaction l'adoption d'une série de lois destinées à assurer la protection des minorités, nécessaire à l'affirmation du caractère multiethnique du Kosovo. C'est une évolution positive mais qui doit être amplifiée. L'ensemble des normes doivent être mises en œuvre de manière concrète et rapide, notamment s'agissant des droits de propriété et de l'état de droit, tout particulièrement s'agissant du secteur judiciaire.

Nous notons également la baisse du nombre de crimes à caractère ethnique. Il n'empêche que de tels actes demeurent inadmissibles et qu'au-delà des nécessaires condamnations rhétoriques, ils doivent faire l'objet d'un traitement judiciaire approprié.

Le rapport du Secrétaire général souligne les efforts des autorités provisoires pour établir des contacts avec les communautés minoritaires. Il est d'autant plus décevant dans ces conditions que les dirigeants serbes du Kosovo continuent de se tenir en dehors du processus politique, au détriment de leur communauté. Les autorités de Belgrade doivent lever tous les obstacles destinés à empêcher les Serbes du Kosovo de participer aux institutions provisoires.

Ma délégation renouvelle son plein appui au processus de négociation conduit par M. Ahtisaari. Nous notons avec regret que les positions des parties demeurent éloignées, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Nous avons pris note de l'annonce, faite par l'Envoyé spécial, d'une remise de ces recommandations après les élections parlementaires en Serbie. Le Conseil devra ensuite prendre des décisions sur la base de ces recommandations, notamment pour adapter la présence internationale au Kosovo.

Il est important de ne pas retarder la résolution d'une question qui pèse sur la stabilité régionale et freine la mise en œuvre des réformes que nous souhaitons tous. La solution trouvée, qui doit être acceptable pour la majorité de la population du Kosovo, devra également respecter les principes directeurs élaborés par le Groupe de contact et endossés par le Conseil de sécurité.

M^{me} Martínez Gramuglia (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, de sa présentation du rapport et de ses commentaires sur les récents événements survenus au Kosovo. Nous

souhaitons la bienvenue à la Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, ainsi qu'au Premier Ministre Çeku, qui fait partie de la délégation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais également m'associer aux remerciements, formulés dans le rapport du Secrétaire général (S/2006/906), aux femmes et aux hommes de la MINUK pour leur dévouement et l'attachement qu'ils manifestent aux valeurs et objectifs de cette Organisation, en s'acquittant chaque jour de leurs tâches. L'Argentine participe à la MINUK, en fournissant des policiers, des soldats et des diplomates depuis le début de la Mission et continuera à appuyer les efforts de la Mission au cours de sa prochaine phase.

Le rapport rend compte une fois de plus de progrès constants dans l'application des normes, en insistant en particulier sur les 13 priorités définies par le Groupe de contact en juin dernier. Nous tenons à souligner la volonté des institutions provisoires d'appliquer le programme des normes, qui contribuera sans aucun doute au renforcement des institutions du Kosovo. L'application des normes constitue également une condition indispensable pour mener à bien la perspective européenne du Kosovo. Elle doit rester l'axe central des efforts déployés pendant l'ensemble du processus de détermination du statut et même après son achèvement.

Cependant, il faut regretter que les incidences favorables de l'application des normes n'atteignent pas entièrement les communautés serbes du Kosovo en raison, principalement, de la réticence de celles-ci à coopérer avec les autorités de Pristina. Nous demandons la communauté serbe du Kosovo d'agir avec la maturité nécessaire pour s'acquitter de ses engagements dans une société véritablement multiethnique. Les dirigeants du Conseil national serbe doivent cesser leur politique de boycott des contacts avec les institutions provisoires, tandis que Belgrade doit lever sans retard tous les obstacles à cette participation.

Quant à eux, les dirigeants des institutions provisoires doivent persister à appliquer rigoureusement les normes, s'ils veulent parvenir à l'objectif de jeter les bases d'une société multiethnique et démocratique dans laquelle toutes les communautés vivent dans la dignité et la sécurité. Tous les groupes qui composent la société kosovare doivent faire montre de prudence en ce moment décisif pour l'avenir du Kosovo, et leurs

dirigeants doivent saisir cette occasion de promouvoir la réconciliation et le dialogue.

M. Rucker a signalé que la situation politique du Kosovo est dominée par le processus relatif au statut futur. Il est indéniable qu'il existe des attentes différentes en ce qui concerne les résultats de ce processus. Cependant, nous croyons qu'il est nécessaire de maintenir la dynamique du processus amorcé, étant donné que l'incertitude pourrait donner lieu à une grande instabilité. En revanche, l'objectif premier de ce processus doit être d'assurer à tous les habitants du Kosovo une vie sûre, décente, pacifique et digne.

À cette fin, il s'avère essentiel que toute solution convenue soit le résultat de négociations entre les parties et ne soit pas imposée par la communauté internationale. Selon nous, ces principes constituent le fondement de tout accord durable quel qu'il soit, et nous croyons que cela doit être une priorité de la communauté internationale. La solution devra contribuer à la stabilité régionale et s'appuyer sur un accord réaliste, viable et durable, à tous égards conforme à la résolution 1244 (1999), qui soit fondé sur les principes directeurs pour le règlement du statut élaborés par le Groupe de contact et adoptés par le Conseil de sécurité, et qui y soit conforme, notamment le plein respect de l'intégrité territoriale et la stabilité interne des voisins régionaux.

L'Argentine considère qu'il ne peut y avoir d'avenir prospère et pacifique pour le Kosovo si le respect de la diversité de son peuple n'est pas une réalité. Il est vital pour la stabilité et le développement social et économique tant du Kosovo que de la région que le processus de règlement du statut s'achève de façon satisfaisante, que ses résultats soient acceptables pour la majorité et que, en même temps, il respecte et protège les droits des minorités.

Nous appelons les dirigeants des deux parties, qui ont entre leurs mains une occasion historique, à démontrer leur vision et leur volonté politique de parvenir à un règlement qui permette au Kosovo de commencer une nouvelle page de son histoire et à la communauté internationale de continuer à appuyer une solution durable à la question du Kosovo, dans le plein respect du principe de l'intégrité territoriale.

M. Wolff (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis s'associent aux souhaits de bienvenue adressés au Représentant spécial M. Rucker, au Premier Ministre Çeku et à M^{me} Raskovic-Ivic, présents aujourd'hui au Conseil.

Les États-Unis continuent d'appuyer le rôle que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) joue dans la mise en place d'une administration autonome au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons du rôle de chef de file de M. Rücker et du travail qu'il accomplit pour préparer le Kosovo à son statut politique futur.

Les États-Unis jugent encourageants les progrès réalisés par le Kosovo dans la mise en œuvre des objectifs prioritaires définis par le Groupe de contact. Le Kosovo ne devrait ménager aucun effort, avec le plein appui de la MINUK, pour réaliser toutes les priorités établies et continuer de travailler sur les normes globales relatives au Kosovo en accordant une attention particulière au respect des droits à la propriété individuelle.

Nous condamnons avec force l'explosion d'une voie ferroviaire dans la municipalité de Vushtrri et notons avec préoccupation les rapports faisant état des points de contrôle illégaux créés à l'ouest du Kosovo. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de tout acte de violence et de respecter la primauté du droit. Les individus responsables de l'explosion du 8 décembre et des autres actes de violence doivent être traduits en justice. Belgrade doit également apporter sa contribution pour aider à améliorer la situation au Kosovo en favorisant la participation des Serbes du Kosovo aux institutions locales, en rendant les registres cadastraux pris au Kosovo et en travaillant avec la communauté internationale pour garantir la stabilité, en particulier au nord du Kosovo.

Six ans et demi se sont écoulés depuis que la communauté internationale est intervenue pour mettre un terme aux combats qui faisaient rage au Kosovo. Le peuple du Kosovo – tout le peuple du Kosovo – mérite d'avoir une vision claire de son avenir. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport récent sur le Kosovo, les spéculations selon lesquelles le processus pourrait être retardé, ont suscité des incertitudes quant à son avenir et risquent d'être une source d'instabilité si l'élan acquis n'est pas soutenu. Nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle il importe de maintenir l'élan acquis dans le processus politique et de parvenir rapidement à un règlement sur le statut.

Nous remercions le Président Ahtisaari de la manière dont il dirigé les pourparlers relatifs au statut du Kosovo. Les États-Unis appuient la décision du

Président Ahtisaari de présenter son rapport aux parties sans retard après les élections du 21 janvier en Serbie. À cette fin, nous demandons tant à Belgrade qu'à Pristina d'accueillir le rapport du Président Ahtisaari avec un esprit ouvert, de faire preuve de souplesse sur les nombreuses questions examinées, et de reconnaître qu'il importe de parvenir à un règlement qui permette d'accélérer l'intégration de la région euro-atlantique.

Au moment où le processus relatif à la détermination du statut dirigé par l'ONU entre dans sa phase finale, les deux parties doivent se montrer réalistes quant au résultat attendu. Comme l'a dit le Groupe de contact, il n'y aura pas de retour à la situation d'avant 1999, pas de partition et pas d'union du Kosovo avec un autre pays ou une partie d'un autre pays. En outre, le règlement doit solidifier l'aspect multiethnique du Kosovo et offrir une véritable protection des droits politiques et culturels de toutes les communautés au Kosovo. Dans le même temps, le règlement doit être acceptable pour le peuple du Kosovo.

Enfin, il importe que la MINUK, ainsi que les autorités de Pristina et de Belgrade, travaillent étroitement avec les représentants de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres membres de la communauté internationale, à identifier les besoins en matière de planification de la transition après la conclusion du processus relatif à la détermination du statut.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de m'associer aux orateurs précédents pour remercier M. Rücker de son exposé. Je voudrais également remercier M^{me} Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, et je souhaite la bienvenue au Premier Ministre des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, M. Çeku, à cette séance.

Si la définition du statut final du Kosovo est l'élément dominant de la vie politique au Kosovo, la mise en œuvre des normes relatives au Kosovo représente le défi abordé au quotidien par les dirigeants du Kosovo. Étant donné que les normes incluent certains éléments importants qui jettent les bases de la gouvernance fondée sur la démocratie et la primauté du droit, le Japon voudrait réaffirmer qu'il importe que le Gouvernement futur du Kosovo poursuive ses efforts de mise en œuvre, indépendamment du statut final.

À cet égard, nous nous félicitons des progrès réguliers réalisés dans la mise en œuvre des 13 objectifs prioritaires, ainsi que le mentionne le rapport du Secrétaire général. Nous apprécions par ailleurs la création de structures et les plans de travail élaborés par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo en vue de mettre en œuvre le Plan d'action pour un partenariat européen dans lequel les normes sont maintenant complètement intégrées. Ces efforts peuvent être considérés comme une preuve de la volonté du Kosovo de poursuivre l'application des normes à l'avenir.

Il va sans dire qu'il convient d'œuvrer avec le plus grand sérieux sur la voie de l'application des normes. Je voudrais cependant mentionner les trois points suivants qui méritent une attention particulière eu égard à la situation que nous anticipons après le règlement du statut final.

Premièrement, s'agissant du fonctionnement des institutions démocratiques, le fait qu'aucun progrès n'ait été noté quant à la participation des Serbes du Kosovo aux institutions politiques du Kosovo pose un grave problème. Nous exprimons notre vive préoccupation, notamment quant au fait que les trois municipalités du nord continuent de rejeter tout contact avec les institutions provisoires, et nous prions instamment ces municipalités de renouer leurs contacts sans délai. Pour résoudre ce problème, le Gouvernement serbe, en tant que membre responsable de la communauté internationale, doit réagir de manière positive aux appels lancés par la communauté internationale sur cette question.

Deuxièmement, s'agissant de l'économie, on ne pourra édifier de société stable grâce au seul processus de stabilisation de la gouvernance; le relèvement économique est également nécessaire. L'économie du Kosovo n'est guère autosuffisante. Les institutions provisoires doivent redoubler d'efforts pour édifier le système économique et les institutions nécessaires, mais elles doivent également examiner la question du chômage des jeunes, qui dépasse, selon certains, 60 %. Une attention particulière doit en outre être accordée à la création d'emplois pour les réfugiés qui reviennent et les groupes minoritaires.

Troisièmement, s'agissant de la liberté de circulation, la méfiance entre les groupes ethniques, la peur qui règne notamment parmi les Serbes du Kosovo et les autres populations majoritaires vis-à-vis de la population majoritaire, est un facteur sous-jacent qui

entrave la liberté de circulation. Les dirigeants serbes et albanais doivent prendre les mesures nécessaires pour renforcer la confiance du peuple. Outre le problème de l'insuffisance des possibilités d'emplois mentionné ci-dessus, cette question constitue un obstacle au retour des réfugiés et des personnes déplacées. C'est pour cette raison que nous appelons à prendre rapidement des mesures à cet égard.

Je voudrais également faire quelques remarques sur les efforts consentis par la communauté internationale en vue de déterminer le statut final du Kosovo. Premièrement, le Japon a appuyé pleinement les efforts de l'Envoyé spécial, M. Ahtisaari et, dans ce contexte, nous comprenons sa décision de présenter sa proposition globale immédiatement après les élections serbes. Deuxièmement, nous nous félicitons des préparatifs minutieux actuellement en cours en vue d'assurer la transition vers une présence civile internationale après le retrait de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous l'égide de la MINUK et de l'Union européenne. La transition doit se faire sans délai dès que le statut final sera déterminé.

Avant d'en finir avec mes observations d'aujourd'hui, je voudrais envoyer un message important à toutes les parties. La situation au Kosovo va entrer dans une phase critique au début de l'année prochaine, mais nous voudrions exhorter toutes les parties à agir avec la plus grande prudence pour veiller à ce que le statut final contribue à la paix et à la sécurité dans la région.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous nous félicitons de la participation de M^{me} Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, à la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, et nous la remercions de sa déclaration très instructive.

Nous avons écouté avec attention la déclaration de M. Rücker, Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dont la teneur aurait été plus intéressante s'il n'avait pas outrepassé son mandat et s'il avait respecté les modalités de la présente séance s'agissant de la délégation qui l'a accompagné.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général. Malgré quelques avancées, les progrès réalisés dans l'application des normes définies par la communauté internationale vis-à-vis des minorités nationales ne peuvent toujours pas être qualifiés de très

importants. En particulier, les problèmes relatifs à la protection du patrimoine des minorités religieuses et culturelles, à la décentralisation, au retour des réfugiés non albanais et à bien d'autres questions sont encore loin d'avoir été résolus.

Nous nous félicitons de l'amélioration du cadre juridique qui vise à faire respecter les droits de la population non albanaise du Kosovo. Toutefois, le problème central reste le même, à savoir le fossé qui s'agrandit entre l'existence de documents pertinents et la situation réelle dans la province. Malheureusement, force est de constater qu'à ce stade, la promesse de garantir les droits et la sécurité des non-Albanais du Kosovo n'a pas encore été honorée. Il est bon à ce propos de ne pas oublier la conclusion du Secrétaire général selon laquelle, pour rétablir la confiance et la stabilité, il importe de veiller à accorder la priorité à des mesures concrètes plutôt que symboliques.

Il convient d'accorder davantage d'attention aux droits de propriété des non-Albanais dans le cadre du processus de privatisation en cours, y compris s'agissant des églises orthodoxes. Toute erreur en la matière pourrait aboutir à l'établissement d'une société monoethnique au Kosovo.

Pour avancer dans le domaine de la normalisation, il faut avant tout améliorer la sécurité et lutter contre le crime organisé. Sans cela, la liberté de mouvement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et le relèvement économique ne pourront être assurés.

Nous sommes préoccupés de constater qu'en dépit du déclin observé dans le nombre total de crimes à motivation ethnique, les Serbes du Kosovo continuent de faire l'objet de violences.

Les menaces périodiques de voir se produire un soulèvement de masse au Kosovo, si la décision sur le statut tardait à être prise, suscitent également des inquiétudes. Nous ne pouvons qu'interpréter cela comme un chantage inacceptable de la part de la communauté internationale, ou comme une incitation à la violence de la part des radicaux.

Nous condamnons fermement les troubles de masse organisés le 28 novembre au Kosovo, ainsi que les actes de violence contre le bureau de la MINUK à Pristina. Nous partons du principe que les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et la présence internationale exercent un contrôle sur la situation et ne doivent pas laisser de tels événements se reproduire à l'avenir.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il est inacceptable de laisser la rue dicter l'évolution politique ou le calendrier du règlement. Nous sommes convaincus que toute mesure visant à déstabiliser ou agiter la province obligerait le Conseil de sécurité à se saisir de la question, ce qui serait susceptible de porter un coup d'arrêt immédiat au processus de détermination du futur statut.

Comme on l'a notamment souligné lors de la réunion qui s'est tenue récemment à Moscou avec la délégation de la MINUK et le Premier Ministre du Kosovo, M. Çeku, il incombe avant tout aux dirigeants des Albanais du Kosovo d'empêcher que des actes extrémistes ne soient commis sur le territoire de la province, car cela ne peut que compliquer le processus de règlement. Nous engageons vivement les dirigeants de la province à intensifier leurs efforts de façon décisive pour réaliser des progrès véritables et durables dans la mise en œuvre des normes, et en particulier de celles qui sont essentielles pour garantir le caractère multiethnique de la société kosovare.

La partie serbe a bien sûr un rôle à jouer en la matière. Nous comprenons que le Secrétaire général soit déçu que les Serbes du Kosovo ne participent pas aux institutions provisoires d'administration autonome mais, en même temps, cela prouve que les minorités n'accordent encore qu'une confiance très limitée à ces institutions. La communauté majoritaire doit créer un climat propre à encourager les minorités, et notamment les Serbes du Kosovo, à coopérer avec les autorités provinciales et à s'impliquer dans tous les domaines de la vie au Kosovo.

Le fait de réaliser des progrès tangibles et véritables en termes de normalisation est l'un des facteurs déterminants qui influenceront sur le rythme et le résultat du processus de négociation relatif au futur statut du Kosovo mené sous la médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ahtisaari.

Nous saluons la sage décision de suspendre les pourparlers concernant le statut jusqu'à la fin des élections en Serbie. À ce stade délicat de la détermination du futur statut du Kosovo, il est extrêmement important que Belgrade et Pristina ne relâchent pas leurs efforts pour trouver une solution négociée viable et mutuellement acceptable, et que la communauté internationale maintienne son aide pour parvenir à un tel résultat, sur la base des principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1244 (1999) et les documents du Groupe de contact.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre que les deux parties devaient se montrer plus souples et plus ouvertes au compromis dans le cadre des négociations. Il leur est demandé de trouver un terrain d'entente et de prendre des décisions à long terme. Nous estimons que celles-ci devront être au cœur de la proposition de statut global que l'Envoyé spécial soumettra finalement aux parties. Nous attendons des mesures qui permettent de relancer le processus de paix sur la base de principes convenus à l'échelle internationale, seule manière possible de remédier à la situation au Kosovo. Il s'agit de privilégier avant tout les négociations et de rejeter les délais stricts qui ne sont pas motivés par la volonté d'harmoniser progressivement les positions respectives des Serbes et des Albanais du Kosovo. Nous devons renouer le dialogue entre les parties, tout en tenant compte à la fois des intérêts de Belgrade et de ceux de Pristina, et cela, sans faire pression sur qui que ce soit. Nous devons examiner plus attentivement les propositions concrètes de Belgrade, qui prouvent que les Serbes s'efforcent de prendre part au processus de négociation.

Nous ne voyons pas d'autre possibilité qu'un compromis négocié, aussi difficile à réaliser soit-il. C'est aujourd'hui le plus important. Toute condamnation de Belgrade au prétexte que son approche n'est pas constructive ou qu'elle anticipe sur le statut du Kosovo est infondée. Par ailleurs, nous nous associons bien entendu à l'appel que le Secrétaire général a lancé à toutes les parties pour qu'elles évitent les déclarations et actions unilatérales.

Dans tous les cas, la décision qui sera prise sur le futur statut de la province aura un caractère universel. Seule une décision négociée – et non unilatérale ou imposée – recevra l'appui du Conseil de sécurité et évitera de créer un précédent malheureux dans le cadre du règlement des crises internes.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Nous nous félicitons également de la participation du Représentant spécial, M. Rucker, du Premier Ministre, M. Çeku, et de M^{me} Raskovic-Ivic au débat d'aujourd'hui sur le statut futur du Kosovo.

En effet, le Ghana souhaite être partie au consensus qui prendra finalement corps au sein du Conseil quant à l'avenir du Kosovo. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe, compte tenu des divergences marquées qui subsistent entre les parties. Le dilemme réside dans le fait qu'il nous faut prendre en considération, d'une part,

la volonté d'autodétermination exprimée par la majorité de la population albanaise du Kosovo et, d'autre part, les inquiétudes du Gouvernement serbe quant à la préservation de l'intégrité territoriale de l'État serbe, comme le reflètent les dispositions de la nouvelle constitution adoptée en octobre de cette année.

À cet égard, j'aimerais dire que le Ghana accorde une importance égale à ces deux requêtes antagonistes et estime que toutes les possibilités de règlement négocié doivent être envisagées pour sortir de l'impasse actuelle, conformément aux principes du droit international. En outre, nous sommes conscients qu'il ne saurait y avoir de paix ni de stabilité durables au Kosovo si le processus de détermination du statut final ne débouche pas sur un document garantissant le respect des droits de tous les groupes ethniques et encourageant la participation effective et constructive de ces derniers aux affaires publiques, dans un esprit démocratique.

Nous pensons que la stratégie actuelle contient les éléments nécessaires, dans la mesure où elle insiste sur la création d'institutions démocratiques fonctionnelles qui soient à même d'asseoir l'état de droit, de garantir la liberté de mouvement dans un environnement sain et sûr, et de faciliter le retour des personnes déplacées – sans parler de la création d'une économie prospère pour le bien-être de la population du Kosovo. À cet égard, nous sommes encouragés par les actions menées, au cours de la période considérée, par la MINUK et par le Bureau de l'Envoyé spécial, à la fois pour satisfaire aux besoins institutionnels du Kosovo et pour obtenir la participation des parties sur les questions de la décentralisation, du patrimoine culturel et religieux et des droits des communautés.

Même si les progrès obtenus jusqu'à présent ne répondent pas à toutes les attentes concernant les 13 priorités fixées pour l'application des normes, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Faute d'une volonté politique forte de discuter avec leurs homologues albanais, les Serbes du Kosovo ont freiné les progrès.

Dans ce contexte, le refus persistant de la minorité serbe de prendre part aux Institutions provisoires d'administration autonome, en dépit des multiples gestes d'ouverture du Gouvernement, associés aux mécanismes institutionnels mis en place pour garantir la responsabilisation et le respect des droits de toutes les minorités, constitue un obstacle majeur. Nous exhortons les Serbes du Kosovo et les autorités de Belgrade à ne pas rejeter ces gestes d'ouverture positifs, en les qualifiant de manipulation cynique du

processus sur le statut final, sans même leur avoir donné concrètement une chance. Or, la seule manière de le faire est de participer au processus d'édification des institutions qui modèlera l'avenir de leur patrie.

Dans le même temps, nous sommes particulièrement troublés par le comportement hostile qui prévaut dans la jeunesse albanaise à l'encontre des Serbes, car cela ne laisse pas augurer une coexistence harmonieuse entre les deux communautés à l'avenir. Nous demandons instamment que des efforts volontaires soient déployés pour inculquer aux jeunes des différents groupes ethniques les valeurs de tolérance et d'unité. Sinon, tout ce que nous faisons actuellement n'aura été en définitive que symbolique.

Nous pensons donc que la question déterminante aujourd'hui est de savoir si en cette heure précise, le Kosovo a la force interne et la capacité de résister aux pressions que suscitent les exigences contradictoires quant à son statut futur. Il faut aussi, et les deux questions sont étroitement liées, déterminer si l'on pourra convaincre les autorités de Belgrade et les Serbes du Kosovo d'accepter un Kosovo indépendant et souverain, dans lequel les leviers du pouvoir se trouveront fermement aux mains de la majorité albanaise. Le Ghana n'a pas de réponses faciles à ces questions.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix aux orateurs précédents qui ont souhaité la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, et le remercier de son exposé. Je me félicite de la présence de la Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, et je salue également la présence du Ministre Çeku parmi la délégation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La Grèce souscrit à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne.

La Grèce se félicite des progrès enregistrés dans l'application des normes et, en particulier des 13 objectifs prioritaires du Groupe de contact, et souligne qu'il est nécessaire que les Institutions provisoires d'administration autonome fassent preuve d'un engagement continu à cet égard. La pleine application des normes, qui ne saurait se limiter aux 13 priorités mentionnées plus haut, est fondamentale pour

parvenir à un Kosovo durablement pluriethnique et démocratique, vivant dans la paix et la stabilité.

L'adoption récente de textes tels que les lois sur la liberté religieuse, l'emploi des langues et le patrimoine culturel marque une évolution importante, et nous attendons avec grand intérêt leur pleine mise en œuvre.

Les progrès enregistrés dans le fonctionnement des ministères de la justice et de l'intérieur sont des avancées positives. Nous soulignons que la primauté du droit est essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie. Toutefois, nous observons qu'il semble qu'aucun progrès substantiel n'ait été enregistré sur la décentralisation depuis l'exécution des trois premiers projets pilotes, alors qu'à l'origine ces projets devaient être au nombre de cinq. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire avancer le processus.

Nous appuyons entièrement la position de principe du Secrétaire général, qui condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence. Nous voudrions également exprimer notre préoccupation devant les récentes attaques à l'explosif menées contre la voie ferrée dans le centre du Kosovo et les informations selon lesquelles des barrages de contrôle seraient mis en place par des hommes masqués et armés. Nous constatons que le nombre des attaques contre les sites religieux a diminué et nous réaffirmons que de tels incidents sont tout à fait inacceptables dans une société moderne et démocratique.

Des faits positifs ont aussi été enregistrés dans le secteur économique, avec les efforts déployés pour attirer les investissements étrangers et la création de la Banque centrale du Kosovo. Nous croyons comprendre qu'une offre en faveur de la fourniture d'électricité a été faite par Belgrade et que la MINUK et Belgrade sont actuellement sur le point de s'accorder sur les modalités d'acceptation de cette offre. Nous aimerions obtenir davantage d'informations sur ces pourparlers, car nous appuyons très énergiquement toute initiative permettant d'améliorer la vie quotidienne de la population du Kosovo.

Comme le Secrétaire général le mentionne également dans son rapport, les préoccupations demeurent quant à la faiblesse du nombre de retours de membres de communautés minoritaires. Ces résultats limités ne peuvent être attribués au seul manque de possibilités économiques. Nous ne saurions éluder le fait que la réalité de la situation en matière de sécurité et de liberté de circulation, ou ne serait-ce que la

manière dont elle est perçue, reste un facteur de base déterminant pour tout progrès dans ce domaine.

Nous ne pouvons qu'insister une fois de plus sur la nécessité de la participation des Serbes du Kosovo et sur l'importance de leur interaction avec les Institutions provisoires d'administration autonome. La participation des Serbes du Kosovo à ces Institutions est essentielle pour servir au mieux leurs propres intérêts, et nous exhortons donc Belgrade à les encourager en ce sens.

Enfin, en ce qui concerne le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo, je voudrais réaffirmer la position de mon pays, pour qui le meilleur résultat possible du processus sur le statut futur, et le plus durable, est une solution mutuellement acceptable. Nous nous félicitons donc que la communauté internationale ait compris qu'il fallait permettre une certaine souplesse dans le calendrier afin d'encourager un processus plus sincère et donner aux Institutions provisoires d'administration autonome, entre autres, le temps nécessaire de mener à bien leurs efforts en faveur de l'application des normes.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): Nous souhaitons, nous aussi, la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, et nous le remercions de son exposé. Nous saluons également la présence de la représentante de la Serbie, M^{me} Raskovic-Ivic, et nous la remercions, elle aussi.

Nous voudrions saluer le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'appui et l'aide qu'ils continuent d'apporter à l'application des normes au Kosovo et pour les efforts qu'ils déploient en vue de trouver une solution aux problèmes du pays.

Nous saluons les progrès accomplis par les Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo dans les efforts soutenus qu'elles déploient pour atteindre les 13 objectifs prioritaires relatifs à l'application des normes présentés par le Groupe de contact. Le rapport du Secrétaire général indique que des avancées substantielles ont été réalisées à cet égard. Nous félicitons également les Institutions provisoires des mesures qu'elles ont prises pour renforcer les institutions démocratiques et promouvoir la primauté du droit au Kosovo.

Nous nous réjouissons des progrès enregistrés dans l'application des normes, mais nous regrettons toutefois que la question du statut futur du Kosovo reste en suspens, même si clairement, elle occupe une place de plus en plus prééminente et visible dans la vie politique du Kosovo. Néanmoins, nous félicitons l'Envoyé spécial, M. Martti Ahtisaari, pour tous les efforts qu'il déploie en vue d'organiser de nouvelles séries de pourparlers directs entre Belgrade et Pristina. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que les positions des deux parties continuent d'être très éloignées l'une de l'autre. Nous sommes sensibles à la mise en garde que le Secrétaire général fait dans son rapport vis-à-vis de l'impact qu'aurait l'impossibilité d'aplanir les divergences entre les deux parties. Le risque de voir de nouveaux retards conduire à une possible résurgence de l'instabilité dans le pays nous inquiète.

Nous réitérons par conséquent notre appel aux dirigeants des deux parties pour qu'ils négocient en toute bonne foi. Nous demandons à la partie serbe d'encourager les Serbes du Kosovo à participer aux institutions politiques et aux dirigeants du Kosovo de tendre la main aux Serbes et aux autres minorités. Nous les exhortons également à s'abstenir de toutes déclarations publiques et décisions unilatérales susceptibles d'être considérées comme hostiles et provocatrices par l'autre partie. Utiliser la violence pour provoquer un changement politique ne peut qu'être contre-productif et saper le processus de paix.

Notre mandat au Conseil touchant à sa fin, nous n'y siégerons plus lorsque l'Envoyé spécial fera part de ses recommandations en mars prochain. Nous pensons néanmoins qu'il est dans l'intérêt de tous les habitants du Kosovo et de leurs dirigeants d'en profiter, d'ici mars, pour promouvoir la réconciliation et le dialogue. Nous les exhortons à accepter et à soutenir les recommandations de l'Envoyé spécial au moment où il les présentera.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*): À mon tour, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rucker, de son exposé d'aujourd'hui. Au nom de ma délégation, je remercie également M^{me} Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, de sa déclaration. Nous saluons la présence à cette séance du Premier Ministre des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, M. Çeku, au sein de la délégation de la

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera un peu plus tard la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon propos aux observations suivantes.

Nous partageons globalement l'analyse positive de l'évolution de la situation au Kosovo depuis la mise en route du processus de définition du statut, qui nous est présentée dans le dernier rapport (S/2006/906) du Secrétaire général sur la question. Nous nous associons à l'appel que le Secrétaire général adresse à l'ensemble de la population et aux représentants officiels du Kosovo pour leur demander de faire preuve de fermeté, d'un sens des responsabilités politiques et de maturité en s'abstenant de recourir à la violence pour provoquer un changement politique au Kosovo et définir son statut. Nous demandons aux autorités du Kosovo de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger la totalité des citoyens et remédier à l'impunité.

De notre point de vue, la coexistence pacifique et la réconciliation entre les communautés du Kosovo sont impossibles tant que des enquêtes approfondies n'auront pas été menées et les coupables traduits en justice. Nous sommes d'avis qu'il est vital, surtout si l'on considère la période de transition de la MINUK, que l'autorité de la présence internationale – actuelle ou future – ne soit pas sapée par des actions déraisonnables ou des actes de provocation.

La MINUK, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) ainsi que les autres entités et organisations internationales présentes au Kosovo continuent de jouer un rôle vital et fondamental pour la paix et la stabilité de la région ainsi que pour la définition du statut et son application. Nous pensons qu'une présence internationale devra être maintenue au Kosovo même une fois le statut défini.

Nous pensons comme M. Rücker que l'application des normes doit rester une priorité de premier plan. À cet égard, nous notons avec satisfaction son évolution globalement positive et la détermination du Gouvernement de M. Çeku de poursuivre les efforts dans ce sens. Il est crucial de veiller à la pérennité de ces efforts et de mettre l'accent sur les 13 objectifs prioritaires identifiés par le Groupe de contact.

Je tiens à dire une nouvelle fois que l'application des normes est tout aussi importante pour le caractère multiethnique et démocratique du Kosovo et pour ses

chances d'intégration européenne. L'Union européenne devra jouer un rôle plus visible et plus décisif à la prochaine phase du processus de définition du statut. Par conséquent, plus le Kosovo avance aujourd'hui dans l'application des normes, plus il ira loin à l'avenir, indépendamment de l'évolution du processus de définition du statut.

Dans les faits, la multiethnicité signifie que le Kosovo abrite également des Serbes. Sur ce point, nous pensons, comme le Secrétaire général, que l'on progressera en montrant, par des actes et non par discours, que tout un chacun a un avenir au Kosovo. C'est, selon nous, à la majorité albanaise du Kosovo qu'il appartient au premier chef d'y veiller en prenant des dispositions prouvant leur volonté d'accepter la responsabilité du bien-être et de la sécurité futurs des Serbes et autres minorités ethniques du Kosovo. La communauté serbe du Kosovo doit avoir le sentiment d'être un acteur à part entière et apprécié de la société et avoir confiance dans le fait que son statut social et économique sera préservé lors de la mise en œuvre du statut.

Nous pensons en revanche que la question de la participation des Serbes du Kosovo dans les institutions provisoires doit être séparée de celle de la définition du statut. À cet égard, nous demandons une nouvelle fois à Belgrade et Pristina d'autoriser et d'encourager les Serbes du Kosovo à exercer pleinement leurs droits en participant aux institutions. À notre avis, cela sera également utile pour les négociations sur le statut.

Pour terminer, nous réaffirmons notre adhésion au processus dirigé par M. Ahtisaari et notre conviction qu'il doit conduire à une solution durable et équilibrée. Les deux parties doivent avoir pour priorité absolue de chercher, à travers des pourparlers interactifs, un compromis équilibré qui tienne compte des préoccupations objectives de toutes les parties concernées et, au final, renforce la sécurité et la stabilité régionales.

Enfin, nous tenons à souligner que, quelle que soit l'issue du processus de définition du statut, Kosovars et Serbes devront vivre ensemble, côte à côte. Il est dans leur intérêt vital de trouver le meilleur moyen d'assurer dans la durée une coexistence pacifique et une coopération conformes à leurs ambitions et préoccupations légitimes.

M. Ikouebe (Congo) : Ma délégation s'associe elle aussi aux souhaits de bienvenue adressés à la

représentante de la Serbie ainsi qu'au Premier Ministre des institutions provisoires du Kosovo.

En désignant M. Ahtisaari pour conduire les pourparlers sur le statut du Kosovo, le Secrétaire général, avec l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, entendait mettre en place un processus politique conduisant à terme, Serbes et Albanais du Kosovo, à vivre ensemble au sein d'une société multiethnique.

Conscient de l'enjeu de cette question au regard de la stabilité de l'ensemble de la région, le Congo s'était associé en son temps à l'appel du Groupe de contact pour un achèvement des pourparlers à la fin de l'année 2006. Aujourd'hui, à la lumière des observations du Secrétaire général, complétées par les détails que nous a fournis M. Rucker, force est de constater que nous sommes à la croisée des chemins, après sept ans d'administration intérimaire et de statut provisoire. Une action sans délai apparaît comme une urgente nécessité.

Nous attendons donc avec un grand intérêt la présentation des propositions de règlement que M. Ahtisaari a dû différer le 10 novembre dernier, pour tenir compte des élections parlementaires que Belgrade organisera le 21 janvier. Au vu de la situation que décrit le rapport du Secrétaire général, il importe de ne pas différer davantage le processus. Tout autre report comporterait des risques évidents, parmi lesquels la recrudescence des actes de violence perpétrés par des groupes armés dont la seule motivation est d'exploiter d'éventuelles frustrations.

Au moment où tout porte à croire que nous sommes en voie de franchir la ligne d'arrivée, le Conseil doit exprimer avec fermeté sa condamnation de toute action unilatérale, de toute menace ou acte de violence pouvant remettre en cause le processus politique laborieusement conduit par M. Ahtisaari. Nous devons également déplorer que les dirigeants serbes du Kosovo aient choisi de se mettre à l'écart du processus politique par leur absence dans le fonctionnement des institutions provisoires du Kosovo. Car, comme le souligne le Secrétaire général, quelle que soit l'issue du règlement de la question du statut futur du Kosovo, Serbes et Albanais devront trouver des solutions communes à des problèmes qu'ils ont en partage et qui se posent en termes de services à pourvoir à tous, indistinctement.

Le rapport fait état des progrès limités dans les pourparlers en raison des positions apparemment

irréconciliables des deux parties. Nous réitérons notre pleine confiance à M. Ahtisaari et avons espoir qu'il saura nous proposer un règlement à la mesure des attentes de la communauté internationale.

Cependant, au-delà de ces faibles résultats, il est encourageant de constater l'incidence positive que la question du statut a eu sur l'autre phase du processus politique, à savoir la mise en œuvre des normes. Sous l'impulsion du Gouvernement du Kosovo soutenu par la MINUK, dont nous saluons les efforts inlassables, quelques avancées positives dans des domaines essentiels pour la réconciliation des communautés et l'instauration d'une société multiethnique, ont pu en effet être enregistrées, concernant notamment les 13 priorités définies par la MINUK et le Groupe de contact.

La mise en place des unités municipales pilotes contribuera à limiter la division profonde entre Serbes et Albanais du Kosovo et favorisera, à terme, cette évolution que nous souhaitons tous, de voir Serbes et Albanais du Kosovo vivre ensemble dans le respect de leur diversité en ayant à l'esprit la protection des droits des minorités.

Il appartient donc aux parties et aux différentes communautés de prendre leurs responsabilités dans cette phase ultime. Enfin, quel que soit le règlement politique auquel on sera parvenu, un accompagnement international s'imposera nécessairement pour garantir la viabilité du processus.

M. Orozco (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée, comme les orateurs qui m'ont précédé, à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joaquim Rucker, d'avoir présenté le rapport sur l'activité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 15 août et le 31 octobre 2006. Je remercie également pour son exposé M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija. Je salue aussi la présence de M. Agim Çeku, Premier Ministre des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo.

Le rapport du Secrétaire général (S/2006/906), qui décrit de manière objective l'évolution de la situation au Kosovo durant la période considérée, soumet à notre examen des éléments importants pour la définition du statut du Kosovo. Au nom de ma délégation, je voudrais souligner certains des faits nouveaux encourageants qui sont survenus sur le terrain et qui, en dépit des difficultés existantes,

doivent être encouragés afin d'appuyer le processus relatif au Kosovo de manière constructive.

Il faut en premier lieu saluer les efforts déployés en 2006 par le Gouvernement du Kosovo pour l'application des normes, en particulier les 13 objectifs prioritaires définis par le Groupe de contact. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les progrès réalisés dans l'application des normes renforcent les institutions du Kosovo et contribuent à asseoir les bases d'un développement futur.

Il faut également noter qu'au cours de cette dernière période des faits nouveaux importants ont été enregistrés dans le domaine économique. Je me réfère ici aux progrès réalisés dans l'exploitation minière et la production d'électricité connexe, en plus de la remise en état de certaines centrales électriques. La conférence internationale d'investisseurs pour le Kosovo, qui s'est tenue les 10 et 11 octobre, a également constitué une mesure importante pour attirer les investissements étrangers.

Comme ma délégation l'a dit à plusieurs reprises, tout arrangement politique conclu sur le statut du Kosovo ne sera viable que s'il instaure la stabilité socioéconomique à long terme. C'est pourquoi nous engageons instamment les acteurs économiques du Kosovo à poursuivre leur effort en faveur du décollage de ses secteurs de production et de l'intégration effective du Kosovo dans son milieu régional.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute qu'il reste encore au Kosovo des obstacles difficiles à surmonter. Le processus relatif au statut futur est le facteur dominant de la vie politique, comme l'a signalé M. Rücker. Ce sentiment d'incertitude est générateur d'instabilité. Les parties continuent à exprimer des positions opposées ne laissant qu'une marge étroite aux négociations. Cette situation ne favorise pas l'instauration d'un climat propice à la réconciliation de l'ensemble des secteurs sociaux et à l'amélioration des conditions pour parvenir à une solution définitive.

Le Secrétaire général a fait état dans son rapport d'incidents violents impliquant les Serbes du Kosovo. Il est également préoccupant de constater que la participation des Serbes aux institutions politiques centrales continue d'être pratiquement inexistante. De même, conformément aux chiffres présentés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, bien que le nombre de membres des communautés minoritaires qui sont rentrés au Kosovo soit resté constant, il n'est toujours pas satisfaisant.

La définition du statut futur du Kosovo doit inclure tous les secteurs de la société et n'en exclure aucun. En d'autres termes, l'édification d'une société multiethnique exige le concours actif de tous les secteurs concernés. Sans ce consensus, il sera impossible de parvenir à une solution durable, au-delà de la personnalité juridique que ce territoire adoptera.

Le Pérou tient encore une fois à exprimer son appui au processus politique visant à trouver une solution négociée au statut du Kosovo. Dans ce contexte, nous appuyons les travaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ahtisaari, dont l'objectif est de définir un statut qui apportera le développement et le progrès à toute la population du Kosovo et la stabilité à l'ensemble de la région.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2006/906), et son Représentant spécial, M. Rücker, pour son excellent exposé. Je salue également la présence de M^{me} Raskovic-Ivic, Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, et la remercie d'avoir pris la parole devant le Conseil.

La question du Kosovo est désormais parvenue à une étape cruciale. Nous avons noté que, depuis le début de l'année, grâce aux efforts communs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et des Institutions provisoires d'administration autonome, des progrès ont été réalisés dans l'application des normes. Mais il reste encore des problèmes dans des domaines tels que les garanties de sécurité, le retour des réfugiés et l'harmonie ethnique.

Compte tenu de la situation sur le terrain au Kosovo, nous croyons que ce n'est qu'en maintenant la dynamique de l'application des normes et en parvenant à établir une société multiethnique harmonieuse que l'on peut avoir espoir en l'avenir du Kosovo. Nous espérons qu'avec l'appui de la MINUK, les Institutions provisoires d'administration autonome et leurs dirigeants triompheront des difficultés actuelles et appliqueront les normes d'une manière globale et efficace. Les autres parties concernées doivent également coopérer de manière constructive.

Le processus relatif au statut futur du Kosovo a démarré il y a près d'un an. Avec l'aide de M. Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire général, le Gouvernement serbe et les autorités du Kosovo ont établi des contacts et ouvert un dialogue et des négociations à divers niveaux et en divers lieux. Bien

que des progrès aient été réalisés, les parties continuent à avoir des positions antagoniques. En dépit des grandes difficultés auxquelles cette entreprise est confrontée, la Chine estime qu'elle est de la plus haute importance et qu'il faut poursuivre les efforts, ce qui permettra au processus relatif au statut d'aller dans la bonne direction.

La Chine est préoccupée par les cas isolés de violence survenus récemment au Kosovo. Nous espérons que les deux camps feront preuve de retenue et poursuivront leur concertation dans un esprit souple, pragmatique et constructif afin de trouver une solution mutuellement acceptable.

Nous avons noté également que l'Envoyé spécial Ahtisaari a indiqué qu'il soumettrait un rapport final au début de l'année prochaine. Nous espérons que ses recommandations joueront un rôle constructif dans le règlement de la question du statut futur du Kosovo.

La question du Kosovo est sensible et complexe, et elle a des retombées directes sur la paix et la stabilité dans les Balkans et les régions avoisinantes. Nous sommes tous désireux de savoir si un règlement adéquat peut être trouvé à la situation du Kosovo. Dans le cadre de ce règlement, nous devons entendre les vues de toutes les parties, en particulier celles des pays voisins. Nous ne devons pas oublier les conséquences possibles des modalités de règlement sur la région avoisinante. Tout règlement doit aboutir à un règlement durable de la question du Kosovo et ne pas être source de nouveaux troubles ou avoir des répercussions négatives sur la stabilité d'autres régions.

La Chine s'est toujours conformée au principe du droit international relatif au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent rester impartiaux sur la question du statut futur du Kosovo et encourager les deux parties à rechercher un plan mutuellement acceptable, à travers des négociations constructives sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais être brève. J'ai 10 remarques à faire, alors je vous prie de m'excuser si celles-ci semblent un peu sèches.

Premièrement, je voudrais souhaiter la bienvenue au Représentant spécial M. Rucker, au Premier Ministre M. Çeku et à M^{me} Raskovic-Ivic. Leur présence ici est vivement appréciée.

Deuxièmement, le Royaume-Uni condamne sans réserves la violence au Kosovo et ailleurs dans la région. Les auteurs de ces actes de violence – qu'ils soient albanais du Kosovo, serbes du Kosovo ou de tout autre groupe ethnique – doivent être traduits en justice. Mais je mettrais en garde contre toute conclusion hâtive que les autorités du Kosovo elles-mêmes sont coupables de cette violence.

Toutes les parties doivent s'abstenir de recourir à la violence et doivent respecter la primauté du droit et les principes directeurs du Groupe de contact, qui ont été entérinés par le Conseil. S'il y avait une recrudescence de la violence une fois réglée la question du statut, cela aurait des conséquences sur l'intégration euro-atlantique du Kosovo.

Troisièmement, il ressort clairement des interventions du Représentant spécial et de membres du Conseil qu'il y a eu des progrès dans l'application des normes, et nous nous en félicitons très vivement. Les autorités du Kosovo et M. Rucker méritent nos remerciements, ainsi que notre appui en vue de la réalisation de nouveaux progrès.

Quatrièmement, les normes ne disparaîtront pas avec la définition du statut. Elles font partie du cadre global d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. S'il devait y avoir une dégradation après la définition du statut, cela aurait des conséquences sur cette intégration.

Cinquièmement, en ce qui concerne la participation, il est décevant qu'une fois encore les membres du Conseil doivent demander à Belgrade de permettre aux Serbes du Kosovo de participer de façon constructive aux négociations sur leur propre avenir. Belgrade ne protège pas les Serbes du Kosovo en ne laissant pas participer. Ce que Belgrade protège est sa propre ligne dure, et les membres du Conseil ont dit aujourd'hui qu'ils ne jugent pas cela acceptable. Nous avons à plusieurs reprises exhorté la Serbie à encourager les Serbes du Kosovo à s'engager dans le processus. Il est extrêmement décevant de constater une fois encore que Belgrade continue de défier le Conseil sur ce point.

Sixièmement, je voudrais dire que le Royaume-Uni se considère comme un ami de la Serbie. Nous voulons aider la Serbie à s'intégrer dans les institutions euro-atlantiques. Nous nous sommes récemment unis à nos collègues et alliés de l'OTAN pour accueillir la Serbie et d'autres pays dans le Partenariat pour la paix. Il est décevant que la main de l'amitié qu'ont tendue

l'OTAN et des pays comme le mien en faisant entrer la Serbie dans le Partenariat pour la paix n'ait pas suscité en réponse une volonté réciproque de la part de la Serbie de jouer le rôle qui lui revient en Europe et d'entretenir des relations de bon voisinage.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais citer la lettre qui vous a été envoyée aujourd'hui par le Premier Ministre du Kosovo, M. Çeku, dans laquelle il dit : « Nous ne cherchons pas à éviter la Serbie, nous cherchons à la rencontrer en tant que voisins dans le cadre d'un partenariat stable et responsable ». Nous appelons la Serbie à rendre la pareille. Il est important que nous ayons une Europe entière et libre. Nous ne pouvons pas le faire sans la Serbie mais, de même, nous ne sommes pas responsables de l'isolement de la Serbie, qui est actuellement imposé par Belgrade.

Pour ma septième remarque, je me félicite très chaleureusement de ce qu'a dit M^{me} Raskovic-Ivic, à savoir que les actes de la Serbie sont régis par le concept de primauté du droit. Cette affirmation est tout à fait bienvenue, mais elle doit être mise en pratique. En particulier, nous demandons à Belgrade de transférer Mladic et Karadzic au tribunal de La Haye. Ces deux hommes sont responsables et inculpés du massacre de Srebrenica, où 7 000 hommes et garçons musulmans ont trouvé la mort. Nous demandons aussi à Belgrade de cesser d'encourager les séparatistes de la Republika Srpska et de mettre un terme à ses ingérences dans les affaires intérieures de la Bosnie. L'Accord de paix de Dayton a défini ce qu'est la Bosnie-Herzégovine : un État comprenant deux entités, dont l'une est la Republika Srpska. Il n'y a pas de transposition – et nous n'autoriserons jamais qu'il y ait transposition – entre le règlement du statut du Kosovo et celui d'autres pays de la région, Bosnie comprise.

Plusieurs intervenants ont soulevé aujourd'hui la question du statut. Ce qui importe est que le Conseil manifeste son appui à notre Envoyé spécial, Martti Ahtisaari, dont la nomination par le Secrétaire général a été entérinée par le Conseil. M^{me} Raskovic-Ivic a mentionné la Constitution serbe et le programme de négociation serbe. Nous respectons le droit du peuple serbe d'exprimer son point de vue. Mais en ce qui concerne le règlement du statut du Kosovo, le programme de négociation serbe et la Constitution serbe sont des éléments accessoires. La seule chose qui compte est le processus de détermination du statut dirigé par M. Ahtisaari, comme l'ont réaffirmé les déclarations de janvier et de juillet du Groupe de

contact, auxquelles se sont associés l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, aussi bien que les membres du Groupe de contact. Il s'agit là d'un groupement conséquent et substantiel des États Membres de l'ONU. C'est un ensemble de documents d'une grande importance. Nous attendons de Belgrade que cesse sa campagne de calomnies à l'encontre de M. Ahtisaari. Elle ne conduit à rien et ne fait que ternir le prestige de la Serbie aux yeux de l'ONU et de ses États Membres.

Ma remarque suivante consiste à noter que nous avons mis aussi longtemps à régler le statut du Kosovo parce que nous souhaitions que Belgrade nous accompagne. Mais je crois qu'il est de plus en plus clair que Belgrade ne souhaite pas coopérer avec nous et ne souhaite pas coopérer au règlement du statut avec l'Envoyé spécial pour la détermination du statut. C'est bien dommage, comme bien des membres du Conseil l'ont dit aujourd'hui. Nous préfererions de loin une solution négociée. Mais le Groupe de contact a aussi défini une autre façon de procéder si celle-ci ne s'avère pas possible.

Enfin, quant à la nature du règlement du statut lui-même, il ne m'appartient pas, pas plus qu'à qui que ce soit d'autre au Royaume-Uni, de dire ce que doit être le statut. Comme je l'ai dit, ce rôle revient à M. Ahtisaari. Néanmoins, je crois que nous devons tous reconnaître qu'il y a un consensus croissant parmi de nombreux observateurs pour dire que tout règlement a de fortes chances de reposer sur une forme ou une autre d'indépendance pour le Kosovo, supervisée par une forte présence civile et militaire internationale et comprenant des garanties à toute épreuve pour la protection des droits et de la sécurité des communautés minoritaires du Kosovo. Une telle issue serait conforme aux principes directeurs du Groupe de contact et aux déclarations ministérielles du Groupe de contact, dont plusieurs orateurs se sont fait l'écho aujourd'hui dans la salle du Conseil, au sujet de ce qui constituerait un règlement acceptable pour la majorité de la population du Kosovo. Il est difficile d'identifier d'autres solutions viables à long terme qui offriraient une meilleure base pour l'évolution du Kosovo vers un avenir démocratique et pour la stabilité dans l'ensemble de la région. Et, bien entendu, tout règlement devra consacrer les normes dont nous avons parlé aujourd'hui – des normes qui continuent de retenir à juste titre l'attention de la communauté internationale et qui constituent le socle de

l'intégration de tout pays dans les structures euro-atlantiques.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Comme les autres intervenants, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Rücker, de son exposé riche en informations. Je tiens aussi à remercier la Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, de sa déclaration, et le Premier Ministre des Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, M. Çeku, de sa présence.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée d'ici peu par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Nous notons avec satisfaction que les Institutions provisoires ont déployé, depuis le dernier rapport, des efforts significatifs pour améliorer l'application des normes. Le Danemark se félicite de la détermination à aller de l'avant dont fait preuve l'administration de Pristina, notamment pour ce qui est des 13 objectifs prioritaires identifiés par le Groupe de contact. Il y a cependant plusieurs domaines qui exigent une attention accrue, notamment ceux relatifs à l'état de droit et à la liberté de déplacement. La violence – qu'elle soit ou non motivée par la haine ethnique – sape la réconciliation et menace les progrès, et nous condamnons la récente vague d'incidents violents.

Nous nous félicitons des mesures concrètes prises par les Institutions provisoires pour améliorer les conditions de vie des minorités du Kosovo. Cependant, il est également manifeste que ces mesures n'améliorent pas automatiquement les relations entre la majorité et les minorités. Les dirigeants des Institutions provisoires doivent établir la confiance entre tous les groupes du Kosovo. Cela ne peut être réalisé qu'en s'efforçant d'établir le dialogue et en montrant une réelle volonté de parvenir à un compromis.

Nous sommes très préoccupés par les mesures prises par les municipalités serbes du Kosovo dans le nord du Kosovo pour rompre les contacts avec les Institutions provisoires et mettre en place des structures parallèles. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, en se tenant en dehors du processus politique au Kosovo, les dirigeants serbes du Kosovo ne rendent pas service à leur communauté. Par conséquent, nous exhortons les autorités de Belgrade à encourager les représentants serbes du Kosovo à participer de

manière constructive aux Institutions provisoires à Pristina et, en particulier, aux organes municipaux.

Nous espérons tous qu'une solution durable sera trouvée pour l'avenir du Kosovo. L'absence de coopération, l'isolement et les positions arrêtées ne mèneront pas vers un avenir meilleur. La souplesse et le compromis sont des conditions fondamentales pour la recherche d'une solution viable, et il sera nécessaire que tous les acteurs mènent des actions coordonnées et tournées vers l'avenir. Les premiers bénéficiaires seront tous les Kosovars, quelle que soit leur appartenance ethnique, la population de la République de Serbie et, en fait, tous les peuples des Balkans occidentaux. La coopération et la participation sont dans l'intérêt de chacun.

Dans ce contexte, nous redisons notre plein appui à l'Envoyé spécial pour diriger le processus sur le statut futur du Kosovo, M. Martti Ahtisaari. Nous nous félicitons de son intention de présenter aux parties des propositions pour un règlement global du statut après les élections parlementaires en Serbie.

Selon nous, faire traîner le processus de règlement de la question du statut du Kosovo ne favorisera pas la stabilité régionale. Le règlement devrait satisfaire les aspirations de la majorité des Kosovars et, parallèlement, inclure une protection adéquate des minorités et des garanties à cet égard.

Le Danemark considère la situation au Kosovo dans une perspective régionale. Nous appuyons résolument la MINUK et la KFOR. Nous attendons avec impatience que se dessine un avenir plus pacifique et prospère, que méritent les peuples de la région. Cela nécessitera de mettre en place une étroite coopération régionale pour l'intégration commune de ces pays réellement européens dans les structures euroatlantiques, où ils ont leur place légitime. Cependant, les perspectives euroatlantiques dépendent de l'application des normes et d'un règlement viable du statut futur du Kosovo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Qatar.

Je souhaite la bienvenue à M. Rücker, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, et je le remercie de l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Nous le félicitons, ainsi que tous les membres de la Mission d'administration intérimaire des Nations

Unies au Kosovo (MINUK), des efforts qu'ils déploient. Je souhaite également la bienvenue à M^{me} Raskovic-Ivic.

La crise au Kosovo dure depuis beaucoup trop longtemps, tout comme les souffrances des habitants de ce territoire. Le moment est venu de régler cette crise et de trouver une solution à tous les problèmes qui en découlent. Il est encourageant de noter les efforts importants qui ont été déployés jusqu'à présent à cette fin. L'Organisation des Nations Unies a joué, dans le cadre de ces efforts, un rôle central aux côtés d'autres parties.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits. Les institutions d'État du Kosovo commencent à prendre forme; elles gèrent les affaires du territoire et servent sa population de manière efficace et stable. Cependant, le territoire a encore besoin de beaucoup d'appui de la part de la communauté internationale et de l'ONU en vue de renforcer ses institutions et d'assurer stabilité et développement.

Cependant, pour parvenir à une stabilité à long terme, il faudra régler la question du statut du territoire. À cet égard, les positions des deux parties sont toujours, dans l'ensemble, opposées. Mais il est encourageant de noter que le dialogue se poursuit, ce qui a aidé à régler des questions techniques, constitutionnelles, juridiques et autres.

L'une des conditions de la recherche d'un règlement permanent de l'avenir du Kosovo nécessite de veiller à ce que les Albanais et les Serbes du Kosovo participent activement au Gouvernement et à toutes les activités sociales et de l'État qui, pour leur part, devraient être basées sur la reconnaissance d'une société multiethnique. Tous les segments de la société doivent prendre part au dialogue sur le statut futur du territoire, car cela lui conférerait légitimité et viabilité. Les deux parties devraient encourager cette participation et s'abstenir de tout acte qui pourrait l'entraver ou la compromettre.

Les efforts déployés pour accomplir des progrès et pour appliquer les normes spéciales arrêtées pour le Kosovo, ainsi que les 13 objectifs prioritaires identifiés et présentés par le Groupe de contact au Gouvernement du Kosovo, sont prometteurs mais ces étapes doivent être achevées pour que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient appliquées.

Le retour des réfugiés reste à un niveau trop faible, ce qui est inacceptable, du fait de la situation économique qui a toujours besoin d'être améliorée. La

communauté internationale doit appuyer ce processus. Cependant, l'incertitude et l'ambiguïté qui prévalent s'agissant du statut futur du Kosovo expliquent davantage le faible nombre des retours.

Pour terminer, nous félicitons la MINUK, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Groupe de contact sur le Kosovo du rôle qu'ils jouent et des efforts qu'ils déploient pour renforcer la stabilité, promouvoir le développement et déterminer le statut futur du territoire du Kosovo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Moldova, souscrivent à cette déclaration.

Qu'il me soit permis de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Joachim Rucker, de son clair exposé. Je souligne à nouveau l'appui continu de l'Union européenne au Représentant spécial, M. Rucker, dans les efforts qu'il déploie pour appliquer la résolution 1244 (1999) et pour préparer la transition entre la MINUK et la future présence internationale au Kosovo, une fois que le statut du Kosovo aura été déterminé.

Comme le note le Secrétaire général, les négociations sur le statut et les préparations initiales en prévision de l'achèvement du mandat de la MINUK et de la période de transition ont effectivement caractérisé les derniers mois. Depuis le début de l'année, l'Envoyé spécial, M. Martti Ahtisaari, s'est efforcé de faire participer activement Belgrade et Pristina à des pourparlers directs et à des consultations entre experts sur des questions clefs telles que les droits des communautés, la décentralisation, la protection du patrimoine culturel et religieux et l'économie.

En ce qui concerne le statut futur du Kosovo, Belgrade et Pristina ont, malheureusement, continué de prendre des positions diamétralement opposées.

Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 2 de son rapport, ces pourparlers ont donné aux parties l'occasion « de procéder à un échange de vues approfondi [...] sans toutefois parvenir à faire évoluer sensiblement leurs positions. »

L'UE continue d'encourager tant Belgrade que Pristina à participer de façon constructive au processus relatif au statut. Toutefois, le processus ne doit pas être infini, et aucune partie ne doit le bloquer ni le faire dérailler, par exemple, en ayant recours à la violence.

Nous souscrivons pleinement au point de vue du Secrétaire général, qui a relevé avec consternation que des attaques violentes continuent à être perpétrées par un petit nombre d'éléments qui essaient de provoquer un changement politique, que le processus politique ne peut pas être dicté par la pression de la rue et que la violence ne sera pas tolérée.

L'UE maintient son appui plein et entier à l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Martti Ahtisaari, et à la façon dont il dirige le processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo. Nous nous félicitons de son intention de présenter aux parties une proposition de règlement complet du statut après les élections parlementaires en Serbie, qui auront lieu le 21 janvier.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la situation générale au Kosovo évolue de façon favorable. Dans ses rapports d'activité annuels concernant les pays des Balkans occidentaux, et également le Kosovo, la Commission de l'Union européenne se félicite des progrès obtenus par le Kosovo dans ses efforts visant à transférer les responsabilités des institutions provisoires à l'administration autonome. Parallèlement, nous soulignons l'importance cruciale d'une application accélérée et efficace des normes, qui sont tout aussi essentielles au titre de la perspective européenne du Kosovo. Il est nécessaire de faire davantage d'efforts pour créer un environnement administratif qui permettra au Kosovo de se rapprocher davantage des normes européennes. Nous soulignons également la nécessité de déployer de nouveaux efforts dans le plein respect de l'état de droit et de l'indépendance du système judiciaire. La lutte contre la criminalité organisée et la corruption, la stabilité macroéconomique et la protection de toutes les communautés vivant au Kosovo requièrent également l'attention prioritaire des autorités du Kosovo.

Le règlement du statut futur sera une tâche ardue non seulement pour la Serbie et le Kosovo, mais

également pour l'ensemble de la communauté internationale. Il nécessitera une action coordonnée et tournée vers l'avenir menée par tous les acteurs concernés. Cependant, le règlement du statut ne résoudra pas à lui seul les problèmes économiques et sociaux urgents du Kosovo. Ces écueils persisteront et il faudra s'y attaquer avec une vigueur renouvelée.

Le règlement du statut futur doit garantir un avenir pour tous les citoyens du Kosovo dans une société multiethnique et démocratique, et favoriser le développement économique et social.

La région des Balkans occidentaux, y compris le Kosovo, s'est dotée d'une perspective européenne. L'aboutissement favorable et évident du processus de définition du statut revêt une grande importance pour l'UE. Son succès sera essentiel non seulement pour présenter une perspective claire aux habitants du Kosovo, mais aussi pour assurer la stabilité générale de la région. Dans ce contexte, il est extrêmement important de préserver la perspective européenne de la Serbie. De même, nous voudrions dire clairement que nous percevons la question du statut du Kosovo comme étant sui generis. L'issue du processus relatif au statut ne créera pas un précédent pour d'autres régions, car son statut actuel est exceptionnel, puisqu'il est fondé sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous regrettons que les Serbes du Kosovo ne participent toujours pas aux travaux des institutions centrales du Kosovo, en dépit des appels répétés de la communauté internationale les enjoignant à le faire. Nous demandons une fois encore à Belgrade d'encourager les Serbes du Kosovo à participer aux travaux des institutions du Kosovo, dans lesquels ils peuvent de façon plus efficace défendre leurs propres intérêts. Il est primordial de comprendre que toutes les communautés ont leur place au Kosovo quel que soit son statut futur, et de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

L'UE continue d'appuyer les efforts déployés par les institutions du Kosovo pour mettre en œuvre le programme de réforme. L'UE est fermement déterminée à appuyer le développement politique et économique du Kosovo. Nous préparons notre présence future au Kosovo avec d'autres acteurs internationaux. Il est essentiel que la MINUK garde les pleins pouvoirs jusqu'à la mise en place de cette future présence. Une action bien coordonnée entre différentes organisations internationales et l'aide d'autres donateurs sont essentielles pour garantir la mise en œuvre efficace du

règlement du statut et le développement durable du Kosovo. L'UE assumera son rôle à cet égard.

Il sera indispensable que la communauté des donateurs s'engage à long terme pour garantir à tous les citoyens la stabilité et la sécurité du Kosovo. Une présence internationale forte après le règlement du statut serait également nécessaire pour appuyer les institutions du Kosovo, de manière à assurer la sécurité et la stabilité, et sauvegarder le caractère multiethnique du nouveau Kosovo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kryzhanivskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre.

Je me félicite également de la présence dans cette salle de la Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, M^{me} Sanda Raskovic-Ivic, et du Premier Ministre du Kosovo, S. E. M. Agim Çeku.

Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2006/906) et le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Joachim Rucker, de son exposé instructif.

Je me limiterai à plusieurs points qui sont extrêmement importants du point de vue de l'Ukraine. Le rapport du Secrétaire général met en exergue certains progrès réalisés dans l'application de normes, désormais conformes au Plan d'action pour un partenariat européen. Tout en nous félicitant de cette évolution favorable, nous pensons que ces travaux, qui sont indispensables pour l'unité et la stabilité à long terme du Kosovo, doivent être poursuivis et renforcés.

Les dirigeants de la province doivent faire des efforts particuliers pour veiller à ce que le Kosovo reste multiethnique et démocratique par nature, et respectueux des libertés civiles et des droits des minorités nationales et religieuses. Une attention supplémentaire est nécessaire pour résoudre les problèmes de décentralisation du gouvernement et de protection des droits culturels et du patrimoine des minorités. Il est extrêmement important que le Gouvernement du Kosovo tende la main à la population serbe et en fasse un partenaire dans la transformation en cours, et Belgrade doit encourager ces efforts.

Le rapport du Secrétaire général met en lumière la tension croissante qui règne au Kosovo, alors que les négociations sur le statut futur progressent. Nous sommes troublés par le fait que des crimes ayant des motivations politiques et ethniques ont encore été commis pendant la période considérée, certains ayant manifestement pour but d'exercer des pressions sur les acteurs internationaux. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement au message clair que le Secrétaire général transmet dans son rapport, selon lequel l'évolution de la situation politique et les calendriers ne seront pas dictés par la pression de la rue, et la violence ne sera pas tolérée.

L'Ukraine, qui contribue activement à la paix et à la sécurité internationales et régionales, participe et continuera de participer aux efforts de paix de la communauté internationale au Kosovo.

Nous sommes favorables à la prise d'une décision mutuellement acceptable fondée sur un compromis entre Belgrade et Pristina, dans le cadre d'une médiation internationale active et conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la résolution 1244 (1999).

L'Ukraine est convaincue de la nécessité de parvenir à un règlement final de la situation politique, économique et sécuritaire au Kosovo par la mise en place de conditions permettant le retour de la population non albanaise et par la garantie des droits de l'homme, notamment ceux de tous les groupes ethniques.

Mon pays met en garde contre toute mesure hâtive ou unilatérale susceptible de déstabiliser la situation dans la région. Nous pensons qu'il convient de prolonger les négociations actuelles sur la base des normes reconnues et des principes du droit international. C'est avec une préoccupation particulière que nous accueillons les déclarations relatives au prétendu caractère universel ou à la priorité d'un règlement au Kosovo. De telles approches pourraient comporter le risque que certains pays, notamment au sein des organisations internationales, usent de leur influence à l'avenir pour reproduire des scénarios analogues dans d'autres régions aux prises avec des conflits gelés, en particulier dans les pays de l'ex-Union soviétique.

Le retentissement international de la question du Kosovo, ainsi que l'instabilité qui règne dans la région, nécessitent de toute évidence une présence civile et de sécurité continue, assurée par la communauté internationale sur le terrain. Dans le même temps,

l'Ukraine pense qu'une des possibilités – la décision de l'Union européenne portant sur le mandat international sur le territoire du Kosovo pour une certaine période – est une mesure de transition.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Albanie.

M. Neritani (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, de nous avoir présenté un tableau clair de la réalité sur le terrain au Kosovo. En cette période cruciale où s'achève un chapitre de l'histoire de cette région, la fermeté dont il a toujours fait preuve à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a permis aux parties intéressées de rester mobilisées dans le processus de transition nécessaire vers la phase suivante.

Le Gouvernement albanais continuera d'appuyer tous les efforts tendant à l'objectif d'un Kosovo démocratique et multiethnique. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général Kofi Annan du travail ardu qu'il a accompli et de l'engagement dont il a fait montre pour trouver une solution à cette question. Nous remercions également la MINUK, la Force de paix du Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne pour leur dévouement et leur engagement continus au Kosovo. La détermination manifestée actuellement par l'Union européenne est une contribution extrêmement importante pour garantir une transition sans heurt et bien coordonnée qui déterminera les composantes fondamentales de la période succédant à la définition du statut du Kosovo.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Premier Ministre Çeku. Nous le félicitons de l'engagement qu'il a montré au cours de l'année s'agissant de la mise en œuvre des normes, notamment des 13 domaines prioritaires identifiés par le Groupe de contact, comme le montre très clairement le rapport de la MINUK. En établissant des contacts avec toutes les communautés du Kosovo, la mise en œuvre des programmes a renforcé les institutions du Kosovo et a aidé à jeter les bases qui seront nécessaires au dur travail à réaliser dans l'avenir. Nous sommes convaincus que les institutions mises en place, et celles qui viendront, continueront de fournir une gouvernance efficace permettant de mettre en place un Kosovo viable, multiethnique et prospère pour tous ses citoyens.

Je souhaite la bienvenue à M^{me} Raskovic-Ivic en sa qualité de représentante de la délégation serbe.

Je remercie le Secrétaire général de son dernier rapport et exprime la reconnaissance de ma délégation pour ce document réaliste et important.

Nous nous félicitons de l'évaluation globale selon laquelle la considération principale au Kosovo reste d'accomplir de nouveaux progrès et d'importantes réalisations. L'application fructueuse des normes; la capacité des institutions à prendre en compte les progrès et à les concrétiser en établissant des contacts avec toutes les communautés du Kosovo; l'amélioration des services fournis; et une orientation claire dans le sens des principes et valeurs démocratiques, tels sont certains des éléments soulignés dans ce rapport. Il convient de saluer et d'encourager l'intégration du programme de normes dans le Plan d'action pour un partenariat européen, le fait qu'il en fasse actuellement partie intégrante, et la mise en place par le Gouvernement de structures et de plans concrets visant à le mettre en œuvre. Ceci montre clairement que, même en cette phase difficile, le Kosovo s'engage résolument sur la voie choisie du renforcement des institutions et de la protection des minorités.

Il convient également de souligner que la situation en matière de sécurité n'a pas souffert du processus de définition du statut futur en cours. Nous sommes de ceux qui pensent que cette situation ne doit pas être considérée comme allant de soi pour une période prolongée de manière irréaliste, et qu'il convient de l'adapter en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain au Kosovo.

Maintenir l'élan insufflé à la dynamique politique actuelle nécessite une action audacieuse et résolue de tous les acteurs et parties participant au processus. Tout retard supplémentaire après l'importante date limite de janvier 2007 pourrait nuire gravement à un règlement satisfaisant du Kosovo et briser les liens importants qui ont jusqu'à présent permis de conserver l'espoir dans ce processus. Nous sommes heureux de voir que la majorité des membres du Conseil et les États Membres les plus importants comprennent et acceptent généralement qu'il est nécessaire d'obtenir au plus tôt des résultats. La cohérence et la certitude qu'ils manifesteront sont des éléments indispensables pour parvenir à un résultat acceptable pour la population du Kosovo.

Nous partageons l'avis clairement exprimé dans le rapport, à savoir qu'il est également essentiel que les dirigeants serbes du Kosovo participent pleinement au

processus politique au Kosovo. Le fait de se tenir en dehors du processus politique ne rend pas service à leur communauté. Comme cela est indiqué très clairement dans le rapport, les autorités de Belgrade doivent répondre à la politique cohérente de la communauté internationale en levant tous les obstacles qui empêchent les Serbes du Kosovo de participer aux institutions du Kosovo. Le moment est venu de régler cette question et de ne pas essayer de trop élever le montant des enjeux à la table des négociations.

Dans le même temps, nous lançons un appel aux Albanais du Kosovo pour qu'ils redoublent d'efforts afin de garantir la liberté et les droits des minorités et de tendre davantage la main à toutes les communautés. Nous estimons que tant les Albanais que les Serbes du Kosovo doivent laisser leur passé de côté, se réconcilier, renforcer leur coopération et se tourner vers leur avenir commun.

Le Gouvernement albanais continue d'appuyer le dialogue de fond engagé entre les représentants des communautés serbe et albanaise et appelle les deux parties à faire preuve de réalisme. Ce dialogue est entamé et devra produire des résultats qui se fondent sur la réalité sur le terrain au Kosovo. Une lassitude légitime ne doit pas maintenir le processus dans l'impasse pendant une période indéfinie. Nous sommes satisfaits des progrès modérés réalisés dans le domaine des questions techniques.

Le processus politique de définition du statut futur du Kosovo est entré objectivement et par définition dans sa phase finale. Le succès ou l'échec d'un règlement politique satisfaisant dépendra grandement de l'approche constructive de tous les acteurs et parties concernés. L'Albanie continuera de jouer un rôle actif et d'offrir une approche constructive. Nous continuons de penser que le processus de définition du statut futur devrait se poursuivre régulièrement et rapidement. Des délais supplémentaires ou un statu quo artificiel ne feraient que prolonger l'instabilité, l'incertitude et une paralysie des institutions et ne servirait les intérêts de personne, dans la région ou hors de celle-ci.

Nous continuons à prendre part à l'appui que la communauté internationale apporte au Président Ahtisaari et à son équipe. Nous réaffirmons notre ferme appui aux principes directeurs établis par le Groupe de contact, qui stipulent qu'il ne saurait y avoir de changements de frontières, de partition du Kosovo ou

d'unification avec un autre pays ou une partie d'un autre pays.

Nous appuyons une solution réaliste, acceptable à la population du Kosovo, profondément ancrée dans la réalité actuelle de ce cas unique en son genre. Cette solution doit être définie clairement dans tous ses aspects politiques et juridiques, et sans la moindre ambiguïté; sinon, cela pourrait saper le processus rationnel permettant de parvenir à un statut acceptable et au relèvement du pays. Ce résultat doit contribuer à mettre fin à l'imprévisibilité et à l'incertitude qui découlent de l'absence actuelle de définition de statut, et renforcer la stabilité et la sécurité du Kosovo et de la région dans son ensemble.

Nous soulignons notre ferme conviction que la solution la plus réaliste, pragmatique et équitable de cette question est l'indépendance, en assurant la poursuite de la présence civile et de sécurité de la communauté internationale. En d'autres termes, cette solution doit passer par la promotion et la protection des droits des Serbes et de toutes les autres minorités et de leur patrimoine culturel et religieux, et édifier une société dans laquelle toutes les communautés du Kosovo puissent vivre dans la dignité et la prospérité et à l'abri de la crainte.

Nous sommes encouragés par le fait que les dirigeants kosovars, la société civile, les médias, les autres institutions pertinentes et la communauté dans son ensemble manifestent une cohésion politique et sociale, une unité et une coopération croissantes avec la communauté internationale s'agissant de partager les responsabilités relatives à l'édification d'un Kosovo démocratique et multiethnique, intégré dans les structures euro-atlantiques. Nous sommes convaincus que l'indépendance générera et garantira une stabilité et une sécurité sociales et économiques pour le Kosovo et toute la région, et contribuera à établir une société durable, multiethnique et démocratique. Elle ouvrira la voie à une perspective européenne. L'Albanie est de ceux qui pensent que la présence militaire et civile internationale au Kosovo, même après la définition du statut futur, sera indispensable pour faire aboutir tous ces efforts.

Pour terminer, je donne à cet organe l'assurance que le Gouvernement albanais maintiendra son approche constructive en jouant activement le rôle d'assistance et de modération qui lui incombe dans la région. Nous resterons un partenaire fiable et solide

pour M. Ahtisaari et sa mission tout au long du processus à venir et au-delà.

Le Président (*parle en arabe*) : La Présidente du Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija demande à nouveau la parole. Je donne la parole à Mme Raskovic-Ivic.

M^{me} Raskovic-Ivic (Serbie) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les participants pour les nombreuses propositions et remarques constructives qui ont été faites au cours du débat, et dans lesquelles je vois l'expression d'un appui résolu au processus de négociation. Je souhaite toutefois apporter quelques précisions.

À plusieurs reprises pendant le débat, j'ai entendu l'argument selon lequel l'incertitude des Albanais du Kosovo justifiait d'agir en hâte. Je pense que cet argument n'est pas valable, car la situation qui régnait au Kosovo-Metohija et en Serbie avant 1999 ne se représentera jamais. C'est notamment vrai en raison des perspectives européennes qui concernent l'ensemble des Balkans du Sud-Est.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la participation des Serbes aux institutions. Tout d'abord, les Serbes qui vivent au Kosovo-Metohija manquent de confiance, car la liberté de mouvement n'est pas ce qu'elle devrait être et parce qu'ils sont encore souvent victimes d'attaques lorsqu'ils se déplacent d'un endroit à un autre.

Par ailleurs, la participation est une affaire complexe qui ne relève pas seulement de la confiance ou de la sécurité. Il n'existe pas de mécanisme pour empêcher les défaites électorales des minorités. Je rappelle au Conseil que lorsque la Coalition pour le retour participait activement, elle a présenté 72 amendements. Seuls deux ont été adoptés, les 70 autres ayant été rejetés. Les Serbes de cette Coalition ont donc toujours eu le sentiment de n'être qu'un élément de décoration. La participation des Serbes du Kosovo doit avoir un sens. C'est pourquoi nous avons besoin d'un mécanisme permettant d'éviter qu'ils ne soient mis en minorité. Un tel mécanisme constituerait la meilleure façon de mener les négociations, en particulier au sein du groupe de travail sur les droits des minorités.

Ensuite, bien sûr, les représentants du Kosovo-Metohija qui figurent sur la liste serbe sont légaux, mais ils n'ont pas de légitimité. La raison en est que sur les 140 000 Serbes du Kosovo et les 250 000 de Serbie-Monténégro qui ont le droit de vote au Kosovo, seuls 811 ont voté.

Je veux aussi répondre à ceux qui voient dans le Kosovo un cas unique en son genre. De notre point de vue – et pas seulement en tant que Serbes, car d'autres partagent nos sentiments et opinions – la question du Kosovo est, de par sa nature même, une affaire de précédent, non un cas unique en son genre.

S'agissant des remarques de M^{me} Lintonen, j'approuve et apprécie beaucoup des choses qu'elle a dites. Je m'engage également, et j'engage avec moi le Centre de coordination de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, à coopérer avec l'Union européenne dans les domaines techniques et dans tous les autres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Raskovic-Ivic de ses remarques.

Je donne à présent la parole à M. Rücker pour répondre aux remarques faites et aux questions soulevées.

M. Rücker (*parle en anglais*) : Je suis très satisfait de l'esprit de compréhension qui a caractérisé ce cycle de discussions sur l'évolution de la situation au Kosovo, ainsi que du fait que l'on a reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes, dont je pense qu'ils sont à mettre au crédit non seulement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), mais aussi, et plus particulièrement, des institutions provisoires d'administration autonome.

S'agissant du processus relatif au statut, je ne ferai pas de commentaire sur le fond même. En revanche, j'estime qu'il nous appartient, en vertu de notre mandat, d'insister auprès du Conseil sur les coûts objectifs entraînés par l'incertitude à ce sujet. J'espère avoir été clair sur ce point. De plus, il nous incombe de faciliter la période de transition : nous avons en effet un rôle à jouer à cet égard, puisque nous voulons mener ce processus à une conclusion cohérente.

Nombre de représentants ont mentionné les incidents violents survenus au Kosovo. J'assure le Conseil que non seulement nous condamnons la violence, où qu'elle se produise et sous quelque forme que ce soit au Kosovo, mais que nous veillons aussi, avec nos institutions, à ce que les auteurs soient traduits en justice.

En ce qui concerne les chiffres avancés dans la déclaration de M^{me} Raskovic-Ivic, ils ne correspondent pas à notre suivi attentif de la situation. Nous serions heureux de partager avec Belgrade et le Conseil les

chiffres qui correspondent réellement à ces incidents. Cependant, comme je l'ai dit, chaque incident est un incident de trop, et nous en déférons les auteurs devant la justice. Je serais heureux d'entrer dans les détails si nécessaire.

Pour ce qui est de l'exposé fait par ma collègue serbe, je ne veux pas entrer dans les détails de ce qui a été dit au sujet de la MINUK, qui outrepasserait son mandat. Cela dit, je peux sans doute m'attarder sur un seul point. La MINUK ne cherche certainement pas à donner un État aux Albanais du Kosovo; il ne fait aucun doute qu'elle œuvre en faveur d'un Kosovo démocratique et, de toutes les façons, multiethnique.

Les déclarations ont mentionné certaines des questions relatives à la mise en œuvre des normes sur lesquelles il nous faut encore progresser. Je conviens tout à fait que de nouveaux progrès sont nécessaires dans un certain nombre de domaines. Toutefois, ces progrès dépendent en partie du statut – par exemple sur le plan économique. Comment une économie à peine née comme celle du Kosovo peut-elle se développer sans prêts ou emprunts internationaux, lesquels ne sont pas envisageables tant que la question du statut n'aura pas été résolue?

S'agissant de la question des retours, nous sommes là aussi tributaires du statut, parce qu'il y a de l'incertitude et que nous savons que de nombreux rapatriés volontaires potentiels attendent qu'une décision soit prise à ce sujet.

D'autres questions ont également été évoquées, comme la décentralisation et la protection du patrimoine culturel. Chacun sait que Martti Ahtisaari négocie avec les parties pour déterminer de quelle manière ces problèmes doivent être réglés et comment on peut leur trouver des solutions satisfaisantes et tangibles. Quant aux municipalités pilotes sous l'angle de la décentralisation, par exemple, la population attend maintenant qu'une proposition de statut soit présentée par l'Envoyé spécial.

D'autres progrès en matière de mise en œuvre des normes dépendent clairement de la participation des

Serbes du Kosovo aux institutions, et de la reconnaissance qu'ils accorderont à ces dernières. À cet égard, j'ai beaucoup apprécié que tant d'intervenants aient insisté sur la nécessité pour les Serbes du Kosovo d'aller dans ce sens. Ce n'est qu'en participant aux institutions qu'ils pourront dûment exercer une influence sur l'évolution de la situation au Kosovo. Il est impératif qu'ils le fassent, et j'en appelle à Belgrade pour que les choses en soient ainsi. Je crois que la question de la liberté de circulation ne constitue pas une entrave sur ce point. La mise en minorité ne devrait pas non plus être un critère déterminant. Nous exhortons les Serbes du Kosovo à participer aux Institutions, à les reconnaître et à dialoguer avec elles.

La situation serait bien meilleure dans de nombreux domaines si cela était vraiment le cas. Par exemple, il est très positif qu'aujourd'hui de plus en plus de personnes reconnaissent qu'il faut payer l'électricité à la Compagnie d'électricité du Kosovo. Il s'agit là d'une avancée considérable. En ce qui concerne les télécommunications, il est tout à fait exact que les fournisseurs, dont a parlé M^{me} Raskovic-Ivic, n'ont pas de licence au Kosovo et qu'ils n'y ont pas payé leurs impôts. Malgré cela, on les encourage à participer à l'appel d'offres visant à accorder une deuxième licence en matière de téléphonie mobile au Kosovo.

Dans l'ensemble, je crois que l'instauration de la confiance et le dialogue sont essentiels, et je prie instamment les Serbes du Kosovo et toutes les minorités, de manière générale, à accepter la main qui leur est tendue par les Institutions provisoires et leurs représentants. Nous travaillerons d'arrache-pied avec le Conseil et sous la direction du Secrétaire général pour parvenir à une conclusion heureuse de la question toujours ouverte du Kosovo.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Rücker pour les éclaircissements qu'il vient de donner.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.